



Ressources naturelles
Canada

Natural Resources
Canada



STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2007-2009

Réalisation des résultats



www.nrcan-rncan.gc.ca/sd-dd

Canada

Stratégie de développement durable 2007-2009 : Réalisation des résultats

Also available in English under the title:

Sustainable Development 2007-2009: Achieving Results

Pour obtenir des exemplaires supplémentaires de cette publication, veuillez communiquer avec :
Secteur des politiques stratégiques
Ressources naturelles Canada
580, rue Booth
Ottawa (Ontario) K1A 0E4

Tél. : 613-947-4290
Télééc. : 613-996-0478
Courriel : devdurable@rncan.gc.ca

Ce document est publié sur le réseau World Wide Web.
On peut le consulter sur le site Web de RNCan à l'adresse :
www.rncan-nrcan.gc.ca/sd-dd

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, 2006
No de catalogue : M4-8/2007F-PDF
ISBN 0-662-73015-1



Message du Ministre



À titre de ministre des Ressources naturelles du Canada, mon objectif consiste à garantir que tous les Canadiens profitent des avantages découlant de l'utilisation responsable des ressources naturelles de notre pays. Après tout, nos ressources naturelles abondantes sont la source d'avantages économiques et sociaux tels que des emplois intéressants, la formation, les possibilités d'affaires et l'investissement. À plusieurs égards, **nos** ressources sont un gage de sécurité pour **notre** avenir.

En partenariat avec les intéressés, Ressources naturelles Canada joue un rôle critique dans l'orientation de notre pays vers la durabilité. RNCan continuera de renforcer la collaboration à l'échelle nationale grâce à ses liens avec l'industrie, les chercheurs et les collectivités, y compris les gouvernements provinciaux et territoriaux. En outre, RNCan préconisera l'utilisation responsable et durable des ressources naturelles partout dans le monde en encourageant une culture de l'innovation qui nous permettra de partager notre expertise de pointe avec la collectivité internationale.

Avec la contribution appréciable qu'elles apportent au surplus commercial année après année, les ressources naturelles comptent parmi les moteurs les plus robustes de l'économie canadienne et elles nous donnent accès à une position avantageuse au sein de l'économie internationale. Nous devons continuer à utiliser notre ingéniosité et notre ardeur au travail pour découvrir de nouvelles ressources, tout en exploitant les ressources actuelles d'une manière efficace et respectueuse de l'environnement afin de répondre à la demande mondiale. RNCan joue également un rôle dans le maintien d'un marché intéressant pour les investisseurs, aidant ainsi à consolider la compétitivité du Canada au moyen d'une productivité accrue.

La richesse substantielle des ressources naturelles de notre pays s'accompagne d'une grande responsabilité. L'exploitation des ressources présente plusieurs défis qui ne sont pas seulement environnementaux, mais aussi axés sur les infrastructures et la main-d'œuvre. L'efficacité - dans notre utilisation des ressources et notre réglementation des industries - et la conservation sont des éléments essentiels pour l'exploitation et l'utilisation responsables de nos ressources. Nous devons garantir que notre façon de procéder est acceptable sur les plans social et environnemental, tout en procurant un rendement économique qui assurera la prospérité du Canada. Le nouveau gouvernement du Canada agit à cet égard en poursuivant une approche intégrée pour aborder la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre.

Réalisation des résultats illustre l'engagement de RNCan à garantir que le développement des ressources naturelles de notre pays continuera à devenir plus durable. Comme dans le passé, nous comptons sur les zones centrales d'expertise de notre ministère pour faire progresser la durabilité au sein des secteurs des ressources naturelles. L'accent mis sur le progrès continu s'applique aussi à la gestion responsable du Ministère, et à notre stratégie de développement durable. *Réalisation des résultats* est le résultat de l'effort concerté que nous déployons pour nous concentrer sur des domaines clés dans lesquels nous pouvons produire des résultats concrets, preuve d'un progrès réel dans la voie vers la durabilité.

A handwritten signature in black ink that reads "Gary Lunn". The signature is fluid and cursive, with a period at the end.

Gary Lunn

Ministre, Ressources naturelles Canada



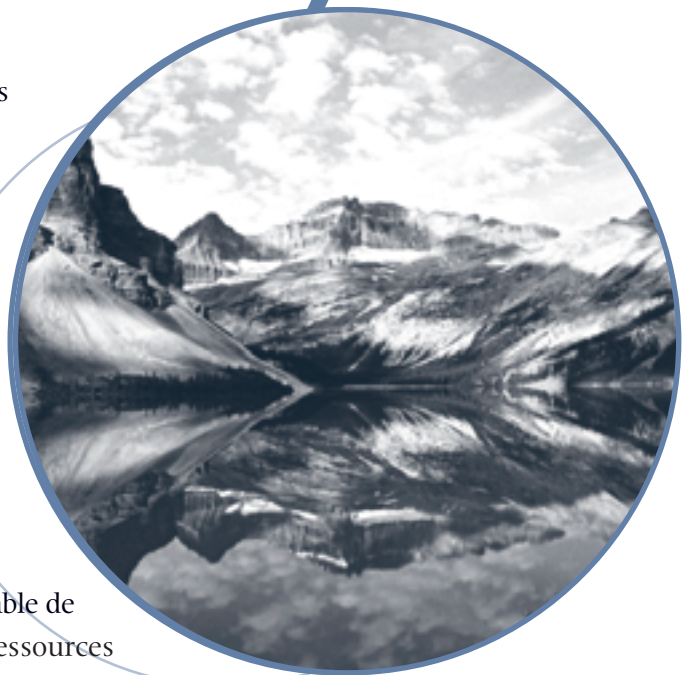
Table des matières

I. Introduction	2
Apport de RNCan au développement durable	5
Rôles et responsabilités - Ressources naturelles du Canada	7
Stratégie de développement durable de RNCan :	
Préparer un avenir durable	8
Coordination des stratégies de DD à l'échelle gouvernementale	9
Contenu du document : Le plan d'action concernant la SDD	9
Relevé des questions d'intérêt	10
L'engagement des intéressés et la SDD de RNCan	17
Tableau récapitulatif : buts, objectifs et résultats intermédiaires de RNCan	18
II. Engagements	20
But 1 : Donner aux secteurs des ressources naturelles du Canada la capacité de contribuer à une économie concurrentielle ainsi qu'à l'obtention de résultats sociaux et environnementaux positifs	20
But 2 : Valoriser la position du Canada en tant que chef de file mondial de l'exploitation et de l'utilisation durables des ressources	29
But 3 : Intégrer des considérations économiques, environnementales et sociales au processus décisionnel ministériel et améliorer continuellement les opérations	35
III. Évaluation du rendement	41
Évaluer les progrès en vue de l'atteinte des objectifs ministériels et fédéraux	
Annexe 1 : Mandat et organisation du Ministère	45
Annexe 2 : Évolution de la Stratégie de développement durable de RNCan	49
Annexe 3 : Sommaire des consultations	51

I. Introduction

Le développement durable est l'un des principaux aspects du mandat de Ressources naturelles Canada (RNCan). À certains égards, le développement durable pose un défi, mais il offre également des possibilités aux Canadiens—en nous incitant à maintenir les avantages de la mise en valeur des ressources, à favoriser l'innovation en vue de créer de nouveaux avantages et à assurer que les générations futures seront aussi en mesure de jouir d'une qualité de vie élevée, appuyée en partie par notre grande richesse en ressources naturelles. Les sociétés qui sont soucieuses de leurs responsabilités environnementales et sociales sont de plus en plus susceptibles d'accroître leur efficacité et, par conséquent, leur compétitivité.

Les ressources naturelles du Canada, et les efforts déployés pour les mettre en valeur, ont considérablement marqué l'histoire de notre pays. Pendant des générations, les secteurs des ressources naturelles et les industries connexes ont stimulé la croissance économique et la création d'emplois. Aujourd'hui, des millions de Canadiens, de plus de 650 collectivités de tout le pays—principalement dans les régions septentrionales, rurales et éloignées—sont tributaires des secteurs des ressources naturelles. Les secteurs canadiens de l'énergie, de la foresterie, des minéraux et des métaux de même que les industries de l'équipement, de l'approvisionnement et des services connexes, sont des éléments essentiels de l'ensemble de notre économie et société. Nos industries axées sur les ressources naturelles sont dynamiques et novatrices, et continueront d'être un fer de lance pour forger l'avenir du Canada.



Le gouvernement du Canada applique la définition de la Commission Brundtland au développement durable :

« Un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre à leurs besoins. »

Notre avenir à tous
Commission mondiale de l'environnement
et du développement, 1987

L'ampleur et la diversité des ressources naturelles du Canada sont sans conteste étonnantes. Non seulement la nature nous procure les ressources brutes sur lesquelles repose une grande partie de notre activité économique, mais elle offre également des services écologiques essentiels, tels que de l'air et de l'eau propres, qui sont vitaux pour l'économie, l'environnement et la qualité de vie. Au chapitre esthétique et spirituel, les vastes étendues de terre sont considérées par de nombreuses personnes comme un important aspect de l'identité canadienne, et cela même si les Canadiens vivent de plus en plus en milieu urbain.

Le Canada est le deuxième plus grand pays au monde en ce qui concerne la masse continentale et ses régions sont fort variées au chapitre de la physiologie, de la géologie, de la végétation et du climat. Le Canada comporte 15 écozones terrestres distinctes (de même que 5 écozones marines), chacune offrant une mosaïque de caractéristiques uniques, et ses collectivités sont le reflet de sa pluralité culturelle. La carte des écozones du Canada fait état de la riche diversité du pays. Les activités axées sur les ressources naturelles occupent une place de choix dans toutes les écozones de l'économie canadienne.

Les forêts couvrent près de la moitié du paysage canadien et représentent plus de 10 p. 100 des forêts du monde, 30 p. 100 des forêts boréales et 20 p. 100 des forêts ombrophiles. La contribution du secteur forestier au PIB national est d'environ

37 milliards de dollars par année, et celui-ci emploie directement plus de 300,000 Canadiens. Près de 94 p. 100 des forêts sont des terres publiques. En raison de ce patrimoine unique, le Canada a la responsabilité nationale et mondiale de mettre en valeur ses forêts de façon durable.

Les gens utilisent quotidiennement des produits provenant des richesses minérales de la Terre. Le Canada produit plus de 60 minéraux et métaux, et fait figure de pouce à l'échelle mondiale en tant que producteur et exportateur. En effet, il est le plus grand producteur au monde de potasse et d'uranium, et se situe parmi les cinq premiers pays pour plus d'une douzaine d'autres minéraux et métaux. Le pays se classe premier au monde en ce qui a trait aux dépenses d'exploration, et il continue à offrir de nouvelles possibilités, comme en témoigne la place d'importance qu'il occupe sur le marché mondial des diamants.

En raison de l'abondance et de la diversité des ressources naturelles du pays, les Canadiens bénéficient de sources d'énergie sûres et fiables. En tant qu'exportateur net de toutes les formes d'énergie, le Canada contribue considérablement à la sécurité et à la diversité énergétique dans le monde entier. Il est le plus grand producteur au

Écozones du Canada



monde d'hydroélectricité et le troisième plus grand producteur de gaz naturel. En outre, notre bassin de l'Ouest canadien renferme des réserves de sables bitumineux s'élevant à plus de 174 milliards de barils. Alimentée par l'uranium canadien, l'industrie nucléaire exploite des réacteurs au pays et exporte sa technologie dans le monde entier. Le Canada reconnaît l'importance de l'efficacité énergétique ainsi que de la recherche-développement pour les sources d'énergie renouvelable et de remplacement en vue d'assurer un avenir durable.

En raison de l'importance qu'elles revêtent pour la société et l'économie canadienne, les ressources naturelles sont un aspect fondamental du débat sur le développement durable. En faisant preuve de responsabilité sociale, beaucoup d'entreprises et d'organismes canadiens ont relevé le défi de montrer comment un engagement à l'égard de la bonne intendance, de l'innovation et du renforcement des capacités permet d'accroître l'efficacité et la compétitivité; cela démontre qu'il est possible de bâtir des industries de pointe et des collectivités dynamiques tout en atténuant les répercussions environnementales défavorables de la mise en valeur et de l'utilisation des ressources.

Actuellement, l'ingéniosité des Canadiens, un système d'innovation de renommée internationale, et une intendance moderne constituent un avantage concurrentiel pour le Canada sur le plan des ressources. De nouvelles avenues s'ouvrent au Canada sur les marchés mondiaux grâce à ses entreprises de pointe et à sa main-d'œuvre hautement qualifiée de plus en plus présentes à l'échelle internationale qui possèdent des atouts dans les domaines de la science, de la technologie et du savoir-faire. Le Canada occupe une position de choix pour réagir aux marchés des produits à plus forte valeur ajoutée et répondre à la demande croissante d'un approvisionnement sûr et stable en ressources vitales.

Les secteurs des ressources du Canada comptent certaines entreprises privées qui se distinguent à l'échelle mondiale en matière de développement durable. Ce fort leadership aide à inciter d'autres entreprises de l'industrie des ressources et des secteurs connexes à s'engager à l'égard du développement durable. Le gouvernement fédéral et l'industrie canadienne continueront de collaborer pour assurer la croissance d'industries compétitives à l'échelle mondiale qui sont soucieuses de leurs responsabilités sociales et environnementales, afin de contribuer à la prospérité du pays et de continuer de faire du Canada un chef de file mondial au chapitre de l'évolution de nos industries des ressources naturelles et de la promotion du développement durable. Notamment, du point de vue des ressources naturelles, la science et la technologie sont essentielles à la réalisation du développement durable. Les technologies novatrices aideront le Canada à mettre ses ressources naturelles en valeur sans compromettre ses objectifs environnementaux.

Les ressources du Canada contribuent au bien-être d'une multitude d'utilisateurs de nombreux pays par une vaste gamme d'applications. Intendant respecté de ses indispensables ressources, le Canada reconnaît sa responsabilité mondiale d'assurer leur développement durable pour le bien-être de tous les citoyens d'aujourd'hui et des générations à venir. Les décisions prises aujourd'hui concernant la façon dont nous produisons, consommons et négocions nos ressources forestières, minérales et énergétiques auront une incidence sur l'économie et les collectivités et seront le reflet de la façon dont nous assumons nos responsabilités à l'égard de l'environnement et des générations futures.

Apport de RNCan au développement durable

RNCan est chargé par le gouvernement fédéral d'assurer le développement durable des ressources énergétiques, minérales, métallurgiques et forestières du Canada, et de procurer une base d'information géographique et géologique à l'appui des décisions concernant les ressources terrestres et maritimes. Le rôle joué par le gouvernement fédéral à l'égard des ressources naturelles vient appuyer le travail des provinces, qui possèdent et contrôlent la majeure partie des terres et ressources du Canada.

En vertu de la *Loi sur le ministère des Ressources naturelles*, « dans le cadre de ses pouvoirs et fonctions, le Ministre... doit respecter le principe du développement durable en ce qui touche les ressources naturelles du pays et celui de leur gestion intégrée. » Pour ce faire, il importe que tous les intervenants voient le développement comme un élément essentiel à la satisfaction des besoins humains et à l'amélioration de la qualité de vie sans perdre de vue qu'il doit être fondé sur une utilisation efficace et responsable des ressources naturelles, humaines et économiques. En remplissant son mandat, RNCan contribue au développement durable :

- en effectuant de la recherche scientifique et en mettant au point des technologies de pointe qui assurent aux Canadiens et aux autres populations du globe des retombées sociales et économiques avantageuses tout en réduisant le plus possible les incidences environnementales;
- en établissant une infrastructure nationale de connaissances sur la géographie et la géologie du Canada, qui renferme des données sur les ressources naturelles que recèlent sa masse continentale et son territoire extracôtier;
- en fournissant les idées et l'information dont les Canadiens ont besoin pour gérer et utiliser les ressources de manière judicieuse et efficiente, réduire les coûts et créer des produits et des services novateurs pour le marché international;
- en veillant à accroître la contribution des ressources naturelles à l'économie canadienne —à mesure que RNCan et d'autres organismes de réglementation fédéraux trouveront de meilleurs moyens de réglementer sans mettre en péril la santé et la sécurité des Canadiens de même que l'environnement - et en favorisant la coordination entre les organismes de réglementation;



Photo : Suncor Energy Inc.

- en encourageant et en facilitant l'intégration des facteurs environnementaux, économiques et sociaux dans le processus décisionnel du secteur des ressources naturelles par l'entremise d'évaluations environnementales et d'analyses du cycle de vie;
- en faisant valoir, de concert avec les organismes internationaux et les autres nations, les intérêts du Canada dans les secteurs qui touchent les ressources naturelles afin de respecter nos engagements internationaux et de maintenir l'accès aux marchés mondiaux des produits, des technologies et des services canadiens.

En remplissant son mandat, RNCan aide à faire du Canada un chef de file mondial en matière de développement durable, et un producteur de premier ordre de biens, de technologies, de services et d'activités de recherche dans le domaine des ressources naturelles. RNCan facilite l'innovation dans ces domaines en assurant la coordination et en procurant les connaissances, les compétences et l'autorité nécessaires pour accélérer le développement durable—tant au Canada qu'à l'étranger. L'expérience et le savoir-faire très riches du Canada—notamment sa capacité à utiliser et mettre en valeur ses ressources naturelles de façon responsable, à atténuer les incidences

potentielles de l'exploitation des ressources et à élaborer des technologies axées sur la performance économique et environnementale—peuvent être mis à profit par les gestionnaires des ressources naturelles partout dans le monde. RNCan exerce son leadership de diverses façons sur la scène internationale en partageant ses connaissances de pointe et ses pratiques exemplaires de même qu'en transférant sa technologie dans le monde entier.

Pour remplir son mandat, RNCan collabore avec les secteurs des ressources naturelles et les domaines connexes, notamment les sous-secteurs de l'énergie, de la foresterie, de la géographie, de la géologie, de la géomatique, des minéraux et des métaux ainsi que le réseau des industries connexes (telles que la technologie océanologique et les firmes d'experts-conseils en géologie). RNCan collabore également avec d'autres agences et organismes fédéraux, d'autres paliers de gouvernement, des établissements d'enseignement ainsi que des organismes non gouvernementaux, y compris des organismes autochtones, des organismes de protection de l'environnement et de services à la collectivité. Voir l'annexe 1 pour plus de renseignements à propos du mandat et de l'organisation du Ministère.



Rôles et responsabilités—Ressources naturelles du Canada

Gouvernement fédéral	Organismes autochtones	Provinces/territoires*	Municipalités
<ul style="list-style-type: none"> • Propriété des terres fédérales et des zones extracôtières gérées par le gouvernement fédéral • Politiques économiques et fiscales nationales • Relations et ententes internationales, interprovinciales et interterritoriales • Commerce (international et interprovincial) • Nord canadien, terres fédérales, littoral et pêche intérieure • Revendications territoriales autochtones et règlements • Faune (espèces en péril, oiseaux migrateurs, habitat du poisson et océans) • Statistiques nationales • Sciences et technologies (dans l'intérêt national) et activités scientifiques connexes telles la recherche, le suivi et l'élaboration de lignes directrices • Évaluation des ressources • Levés techniques • Études d'impact sur l'environnement • Rapports et informations (sensibilisation et communications) • Protection de l'environnement (internationale et interprovinciale) • Politique, recherche et réglementation nucléaires • Parcs nationaux • Établissement d'un consensus national • Infrastructure nationale de connaissances • Appui de l'atténuation des catastrophes et activités d'intervention d'urgence 	<ul style="list-style-type: none"> • Gérance de l'écologisation des terres • Émission de revendications territoriales et exercice de droits sur les ressources • Connaissances traditionnelles (dans l'intérêt national) • Participation et collaboration au processus de prise de décision 	<ul style="list-style-type: none"> • Politiques économiques et fiscalité • Aménagement du sol et affectation des terres • Propriété des ressources et redevances • Gestion des ressources (réglementation et permis, affectation et conservation, protection) • Revendications territoriales autochtones • Ressources halieutiques et fauniques • Parcs • Protection de l'environnement • Sciences et technologies • Élaboration et application de normes • Statistiques et inventaire des ressources <p>* Les différences entre les rôles des provinces et des territoires sont tributaires des pouvoirs législatifs propres à chacun.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Aménagement des infrastructures et des terres et établissement de normes • Prévention de la pollution et gestion des déchets • Consultation et collaboration avec la collectivité • Approvisionnement en eau potable et assurance de la qualité • Gestion des eaux usées
	Organismes sans but lucratif	Secteur privé	Population
	<ul style="list-style-type: none"> • Défense d'intérêts et sensibilisation • Surveillance de la responsabilité gouvernementale • Coordination et collaboration • Mobilisation du public - engagement de la collectivité 	<ul style="list-style-type: none"> • Investissements • Paiement de taxes et de redevances • Gestion et planification des ressources opérationnelles • Exploration, extraction et exploitation des ressources • Transformation des ressources et fabrication • Prévention de la pollution et gestion des déchets • Développement des produits et marketing • Recherche-développement • Gérance de l'écologisation des terres privées 	<ul style="list-style-type: none"> • Valeurs sociales • Contribution aux décisions • Choix et achats des consommateurs • Choix politiques et défense d'intérêts politiques • Investissements • Loisirs • Gérance de l'écologisation des terres privées



d'un processus de consultation des intervenants, notamment des groupes et des personnes intéressés de partout au pays.

Comme le développement durable est un processus de changement, la SDD vise à permettre au Ministère de se fixer des objectifs opportuns. Elle sert de document d'accompagnement aux politiques et stratégies des secteurs opérationnels de RNCan, comme la Stratégie nationale sur les forêts et les plans d'activités sectoriels. Elle offre un horizon de planification de trois ans qui intègre une vision à long terme de l'exploitation et de l'utilisation des ressources naturelles.

Stratégie de développement durable de RNCan : Préparer un avenir durable

RNCan a été le premier ministère fédéral à intégrer le développement durable à son mandat et sa législation, et l'un des premiers ministères à établir une politique environnementale pour orienter ses activités internes et ses achats. Des documents clés de promotion du développement durable, comme la Stratégie nationale sur les forêts et la Politique des minéraux et des métaux du gouvernement du Canada, ont été préparés avant l'élaboration de stratégies de développement durable ministérielles. Compte tenu du mandat du Ministère, on peut affirmer que toutes les activités de RNCan contribuent, d'une façon ou d'une autre, au développement durable.

La Stratégie de développement durable (SDD) de RNCan est un important outil qui permet de relever les défis et de tirer parti des possibilités liées au développement durable par le truchement des politiques, des programmes, de la science et technologie, des lois, des règlements et des activités du Ministère. Elle a été élaborée à la suite

La SDD précise l'engagement ministériel à l'endroit du développement durable en mettant l'accent sur les résultats clés intermédiaires qui sont considérés les plus importants et essentiels pour le secteur des ressources naturelles pour cette période de trois ans.

Le cycle de trois ans sur lequel sont fondées les stratégies de développement durable rend possible un examen et un suivi continu—il s'agit d'un cycle d'amélioration permanente. RNCan a tiré d'importantes leçons dans le cadre de cet exercice, et chacune d'entre elles lui a permis de réévaluer le rôle et la pertinence de la stratégie en tant qu'outil de changement favorisant le développement durable. Tout au long de son évolution, la SDD a été une précieuse source d'information à cet égard. Des renseignements additionnels figurent à l'annexe 2.

Une SDD sans émission nette de carbone

Compte tenu de son engagement à l'égard du développement durable, le Ministère a obtenu des certificats d'énergie renouvelable dans le but de faire contrepoids aux émissions attribuables au processus de consultation sur la SDD.

Coordination des stratégies de DD à l'échelle gouvernementale

Dans le cadre de ce quatrième processus d'élaboration de stratégies de développement durable, Environnement Canada a encadré la collectivité interministérielle afin de fixer des objectifs de développement durable communs. Ces objectifs sont présentés dans le document d'orientation intitulé, *Coordination du quatrième volet de stratégies de développement durable des ministères*. Ils ont été établis afin que les enjeux fédéraux soient poursuivis avec une certaine cohérence par le truchement des stratégies ministérielles de développement durable.

Les objectifs de développement durable du gouvernement du Canada sont liés à la qualité de l'environnement (air pur, eau propre et réduction des émissions de gaz à effet de serre) de même qu'à la gestion du développement durable (développement durable des collectivités, exploitation et utilisation durables des ressources naturelles et intendance du développement durable).

Les trois domaines prioritaires (immeubles éconergétiques, parc automobile et achats écologiques) mentionnés dans le document d'orientation portant sur le volet opérationnel des stratégies intitulé *Écologisation des opérations gouvernementales—Document d'orientation à l'intention des organismes* qui élaborent des stratégies de développement durable (2007 à 2009) ont été englobés dans les objectifs plus généraux du gouvernement du Canada concernant le développement durable. Ces directives opérationnelles soulignent également d'autres secteurs de possibilités.

Dans la section II du présent document, les engagements qui contribuent à l'atteinte des objectifs fédéraux présentés dans le principal

document d'orientation, ou qui se rapportent à l'orientation plus générale des directives opérationnelles, sont identifiés dans la colonne intitulée « BF ».

Contenu du document : Le plan d'action concernant la SDD

À titre de plan d'action ministériel en matière de développement durable, le présent document constitue une réponse aux questions soulevées lors des consultations avec les intervenants et propose une série de solutions mesurables et assorties d'un calendrier pour les régler. Le Relevé des questions d'intérêt figurant aux pages suivantes fournit une mise à jour des questions liées au développement durable pertinentes aux différents secteurs des ressources naturelles. La section II du document précise ensuite les trois objectifs à long terme visant à régler ces questions, les objectifs à long terme connexes, les résultats intermédiaires de même que les cibles qui seront visées pendant la période d'application de la SDD. La section III décrit l'approche du Ministère en ce qui a trait à l'évaluation du rendement et définit la terminologie employée dans le document. Les annexes contiennent des informations supplémentaires à propos du mandat et de l'organisation du Ministère, de l'évolution de la SDD de RNCAN et du processus de consultation avec les intervenants.



Relevé des questions d'intérêt

Les ressources naturelles sont un aspect fondamental du débat sur le développement durable. Elles jouent un rôle déterminant dans la force de l'économie canadienne et dans le bien-être collectif des Canadiens de toutes les régions du pays. Parallèlement, le secteur des ressources est confronté à un grand défi : tirer profit de cette richesse en ressources naturelles tout en l'exploitant d'une manière qui respecte les objectifs environnementaux, qui est réalisable en fonction de la disponibilité de la main-d'œuvre et qui concorde avec les objectifs sociaux.

Après avoir examiné les défis mis de l'avant dans la troisième SDD de RNCan, tenu compte des résultats d'une analyse de contexte plus vaste entreprise en septembre 2005 et pris en considération les avis formulés par les participants aux consultations, il a été établi que les défis suivants étaient ceux qui présentaient la plus grande importance stratégique pour le Ministère au cours des trois années.

Il est nécessaire d'établir et de soutenir un marché pour les innovations et les progrès technologiques canadiens relatifs au développement durable dans les secteurs des ressources naturelles.

De nombreuses possibilités de collaboration s'offrent à l'industrie, aux gouvernements et aux universités pour renforcer l'acquisition de connaissances et accroître la commercialisation, le transfert et l'adoption des résultats qui en découlent. Il est nécessaire d'éliminer les obstacles qui empêchent une plus vaste commercialisation des innovations canadiennes dans les secteurs des ressources et les industries connexes. Sur les marchés, il y a une demande croissante pour des produits et des procédés respectueux de l'environnement, et des critères sociaux tels que les pratiques de travail et l'éthique des affaires sont de plus en plus envisagés comme des lignes directrices pour les décisions relatives aux investissements et aux achats.

Le secteur privé est un important chef de file de la promotion des pratiques de développement durable dans les secteurs des ressources au Canada. Cependant, il a aussi été établi qu'il était nécessaire d'encourager toutes les entreprises

évoluant dans les secteurs des ressources et les industries connexes à faire preuve d'engagement à l'égard du développement durable.

Il est de plus en plus manifeste que l'une des solutions clés pour faire progresser le développement durable se trouve dans le développement de technologies « innovatrices » qui transformeront les approches liées à la gestion et à l'utilisation des ressources naturelles. Grâce aux technologies de pointe, les mesures visant à utiliser plus intelligemment et plus efficacement les ressources contribueront à la transition à long terme vers une société durable. Toujours sur le plan de l'innovation technologique, le Canada doit trouver de nouvelles occasions de fabriquer et de traiter ses ressources afin de créer davantage de valeur et d'avantages pour les Canadiens.

En coopération avec leurs homologues des autres niveaux et en consultation avec l'industrie et les groupes d'intérêt, les gouvernements doivent accélérer leurs efforts afin de renouveler les approches de réglementation relatives à l'exploitation et à l'utilisation des ressources naturelles. Dans le contexte du développement durable, la réglementation devrait permettre de

trouver un équilibre efficace entre les avantages immédiats et à long terme découlant de la croissance économique, du développement social et de la protection de l'environnement.

Les collectivités autochtones et les collectivités tributaires des ressources sont particulièrement vulnérables en ce qui a trait au développement non durable des ressources; il est nécessaire de renforcer les capacités dans ces domaines.

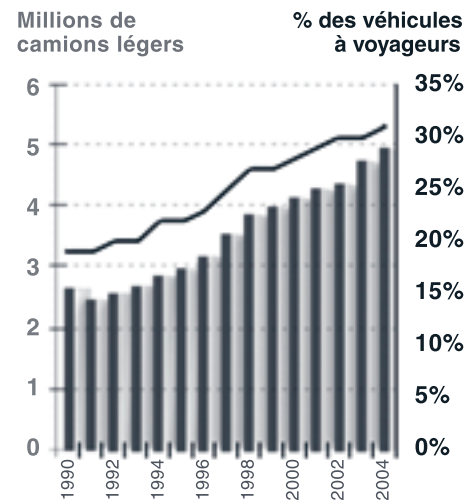
Le Canada compte beaucoup de petites collectivités situées dans des régions rurales ou éloignées pour qui les défis associés au développement durable sont énormes, notamment en raison de l'absence de la base de connaissances et du leadership nécessaires à la prise de décisions, aux taux élevés de chômage et à l'exode de la main-d'œuvre vers d'autres régions. Les collectivités autochtones sont confrontées à des défis similaires, mais elles doivent en outre résoudre des problèmes liés à l'accès aux ressources naturelles, à la gestion, au mode d'occupation des terres ancestrales ainsi qu'à l'acceptation des traditions, des structures de gouvernance et de la culture autochtones.

Dans bien des cas, les collectivités rurales, éloignées et autochtones offrant des possibilités de développement des ressources auront besoin de soutien pour être en mesure de participer efficacement - à titre de partenaires - au processus de développement. Avec du leadership, de la formation, des mesures de renforcement des collectivités et un intérêt pour le développement économique à long terme, les projets axés sur les ressources naturelles pourraient éventuellement représenter une force motrice pour l'établissement de nombreuses petites collectivités fortes et durables.

Il existe un écart entre les habitudes quotidiennes de consommation des individus et l'incidence générale desdites habitudes

Les sondages d'opinion révèlent que les Canadiens accordent une grande importance à la qualité de l'environnement et qu'ils comprennent le concept du développement durable. Toutefois, les tendances observées dans les choix liés au transport et au logement de même que dans les mécanismes de consommation d'énergie démontrent que les consommateurs font des choix qui ne correspondent pas aux nouveaux objectifs de développement durable.

Parc de camions légers au Canada, 1990-2004



Adapté du Guide de données sur la consommation d'énergie, 2004, OEE.

Le développement et le déploiement de nouvelles technologies sont des avenues très prometteuses pour accroître la durabilité du transport et du logement qui sont offerts aux Canadiens. Si les économies sont intégrées aux pratiques et aux produits industriels, il demeurera important de changer les comportements des consommateurs mais il ne s'agira plus d'une condition essentielle. Une modernisation répandue des produits et services

axée sur des technologies qui améliorent le rendement tout en réduisant les déchets pourrait éventuellement atténuer considérablement les répercussions des habitudes de consommation, et ce, même en l'absence d'un changement de comportement de la part des utilisateurs finaux. Accroître la disponibilité des technologies de remplacement et faire en sorte que les consommateurs y aient un meilleur accès pourraient constituer des solutions positives pour les consommateurs qui souhaitent faire des choix plus durables.

Dans certaines régions du Canada, l'eau pourrait bientôt constituer un facteur posant des limites à l'extraction et à l'exploitation des ressources dans des secteurs clés comme les secteurs forestier, minier et de l'énergie.

Il est essentiel de pouvoir compter sur un approvisionnement fiable en eau pour développer les ressources naturelles. Les variations de l'approvisionnement et la demande accrue sont le résultat d'une combinaison complexe de facteurs. Dans certaines régions où l'exploitation des ressources est une force économique majeure, particulièrement en Alberta, l'accroissement de la demande se bute aux limites de l'approvisionnement en eau naturelle. Il est probable que les problèmes relatifs à la rareté de l'eau et aux demandes concurrentielles pour l'utilisation de l'eau seront de plus en plus communs et marqués dans l'avenir, et la situation pourrait être exacerbée par les changements climatiques. Le Canada doit agir de façon concertée pour approfondir ses connaissances à propos de l'approvisionnement en eau de surface et souterraine et poursuivre ces tendances afin d'assurer la protection et la gestion appropriées de cette précieuse ressource.

La corrélation entre l'énergie, l'environnement et la durabilité est essentielle car une grande partie des émissions de gaz à effet de serre provient de la production et de la consommation d'énergie.

L'approvisionnement énergétique présente des possibilités particulièrement lucratives pour les Canadiens. L'énergie constitue maintenant notre principal secteur d'exportation de ressources; sa part d'exportations a effectivement plus que doublé, passant de 8 p. 100 en 1998 à 20 p. 100 en 2005.

Parallèlement, une grande partie des émissions de gaz à effet de serre qui ont une incidence négative sur la qualité de l'air et, par rayonnement, sur la santé humaine (maladies cardiorespiratoires et insuffisances respiratoires comme l'asthme et la bronchite) et l'environnement sont attribuables à la production et à l'utilisation de l'énergie. Les transports, l'énergie électrique produite au moyen de combustibles fossiles et les activités pétrolières et gazières en amont sont responsables de plus de 80 p. 100 des émissions nationales d'oxydes d'azote, les éléments clés qui contribuent à la formation d'ozone au sol et de particules (les principales composantes du smog urbain). Ces mêmes sources produisent en outre 40 p. 100 des émissions de dioxyde de soufre au Canada, un important polluant précurseur des pluies acides. À elle seule, l'énergie électrique produite au moyen de charbon est responsable de 34 p. 100 des émissions nationales de mercure.

En outre, plus de 80 p. 100 des émissions de gaz à effet de serre causant les changements climatiques sont attribuables à la production et à l'utilisation de l'énergie. Les concentrations de plus en plus fortes de dioxyde de carbone dans l'atmosphère sont pointées du doigt pour expliquer la fonte de la glace polaire, le retrait des

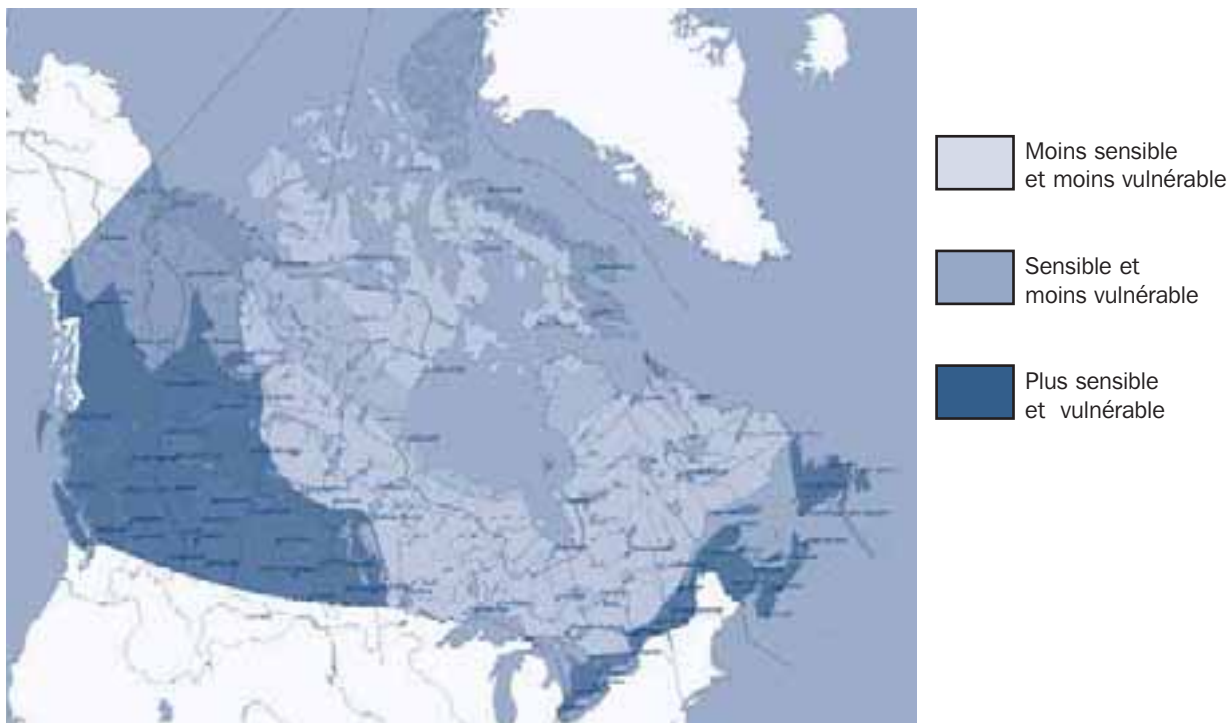
glaciers alpins, l'assèchement des rivières et les conditions météorologiques de plus en plus extrêmes. Il est manifeste que pour profiter des avantages de la durabilité, le Canada doit trouver des moyens d'exploiter, de produire et d'utiliser l'énergie d'une façon qui minimise son empreinte écologique.

Une gamme de mesures liées à l'amélioration de la qualité de l'air et respectant d'autres objectifs énergétiques plus généraux peut être prise à l'échelle nationale. Notamment, l'efficacité énergétique et les combustibles écologiques et de remplacement présentent des avantages considérables pour l'amélioration de la qualité de l'air tout en tenant compte des changements climatiques et en créant de nouvelles avenues de développement économique. Outre les avantages environnementaux découlant de la réduction de la consommation d'énergie comme la réduction des émissions, l'efficacité énergétique favorise la

durabilité en faisant économiser les Canadiens, en améliorant leur santé et en accroissant la compétitivité de l'industrie canadienne. Dans l'avenir, le Canada devra continuer à appuyer le développement, la démonstration et le déploiement de technologies énergétiques dans les domaines de l'efficacité énergétique et des énergies de remplacement, et il lui faudra aussi financer des recherches sur les options qui permettraient de rendre certains combustibles traditionnels moins polluants, comme le charbon par exemple. Le Canada doit également fournir à ses citoyens les connaissances et les outils dont ils ont besoin pour faire des choix éclairés et responsables en matière d'énergie.

Même s'il est essentiel de réduire les émissions pour ralentir les répercussions prévues des changements climatiques et d'en atténuer possiblement la gravité, il faudra aussi que les

Sensibilité des régions fluviales au changement climatique



Source: Ressources naturelles Canada (L'Atlas du Canada)

Canadiens s'adaptent aux conditions climatiques changeantes. Bien que des efforts ciblés aient permis d'approfondir considérablement notre compréhension des répercussions prévues, le processus de renforcement des capacités dans le domaine à facettes multiples encore relativement récent de l'adaptation n'en est encore qu'à ses débuts.

Beaucoup des questions qui ont une incidence sur le développement durable ne peuvent pas être résolues par un pays travaillant seul.

Le Canada a des liens économiques, sociaux et environnementaux avec les autres pays. La prospérité nationale se définit dans le contexte de la conjoncture et des événements économiques mondiaux. Les changements climatiques font peser d'importantes menaces sur les écosystèmes, la santé et la sécurité des populations de partout dans le monde, et les polluants atmosphériques qui ont une incidence sur l'air ambiant peuvent se déplacer sur des centaines sinon des milliers de kilomètres en faisant fi des frontières internationales. La résolution des questions canadiennes liées à la qualité de l'air et aux changements climatiques reposera donc sur un engagement et des mesures internationales.

Il existe actuellement des obstacles au commerce international des ressources naturelles qui ont des conséquences négatives pour l'économie canadienne.

Chaque année, le Canada exporte des produits énergétiques, miniers et forestiers d'une valeur approximative de 150 milliards de dollars, ce qui représente près de 40 p. 100 de ses exportations. Les obstacles commerciaux qui empêchent les produits canadiens de pénétrer les marchés internationaux sont un problème de taille pour le Canada. Ces obstacles restreignent les

possibilités pour les exportateurs canadiens, ce qui empêche le Canada de tirer le meilleur parti possible des avantages sociaux et économiques qui pourraient être obtenus grâce au commerce international des produits associés aux ressources naturelles. Le fait de ne pas permettre à des secteurs de l'industrie d'accéder aux revenus provenant du commerce international pourrait également entraîner un ralentissement des progrès en matière d'innovation. Les entreprises et les gouvernements canadiens poursuivront leurs efforts dans le but de faire la promotion des marchés internationaux qui offrent de bonnes possibilités, le tout en recourant à des réglementations transparentes fondées sur des données scientifiques éprouvées.

Le Canada a la responsabilité internationale d'assurer le développement durable de ses ressources naturelles et de partager ses connaissances avec d'autres pays.

L'exploitation des ressources naturelles peut avoir des répercussions internationales. L'exploitation et l'utilisation des ressources naturelles dans d'autres pays peuvent avoir une incidence négative sur l'environnement et l'économie au Canada car il est possible qu'elles aggravent des problèmes environnementaux mondiaux ou qu'elles aient des répercussions sur les marchés des produits de base



dans lesquels le Canada est concurrentiel. Dans certains cas, il est aussi possible que des questions de sécurité aient une incidence sur les marchés et mènent à un accroissement des coûts pour les entreprises canadiennes.

Le Canada est un pays relativement riche et, par habitant, il fait une très grande utilisation de ressources. Il est également un important producteur de ressources. Il est donc tout à fait dans son intérêt d'adopter et d'instituer le développement durable à l'échelle nationale et d'en faire la promotion à l'étranger. La montée de nouvelles économies telles que la Chine, l'Inde, le Brésil et la Russie de même que la demande continue de produits de base de la part des États-Unis font en sorte qu'il y a une augmentation de la demande pour les ressources canadiennes.

Le Canada préconise un engagement efficace des pays en développement sur la scène internationale dans un contexte dans lequel les questions relatives au commerce, à l'environnement et à l'avancement du développement durable font l'objet de négociations et sont encouragées. La participation au dialogue international offre la possibilité d'exporter l'expérience canadienne à l'étranger, de partager nos réussites, de faire la promotion de notre engagement à l'endroit du développement durable et de s'assurer de l'engagement des autres pays. Cela permet en outre au Canada de soutenir le développement durable dans d'autres pays, particulièrement ceux dont les activités économiques sont importantes dans les secteurs des ressources naturelles. Le DD est une plate-forme commune qui facilite l'examen des questions mondiales et la découverte de solutions.

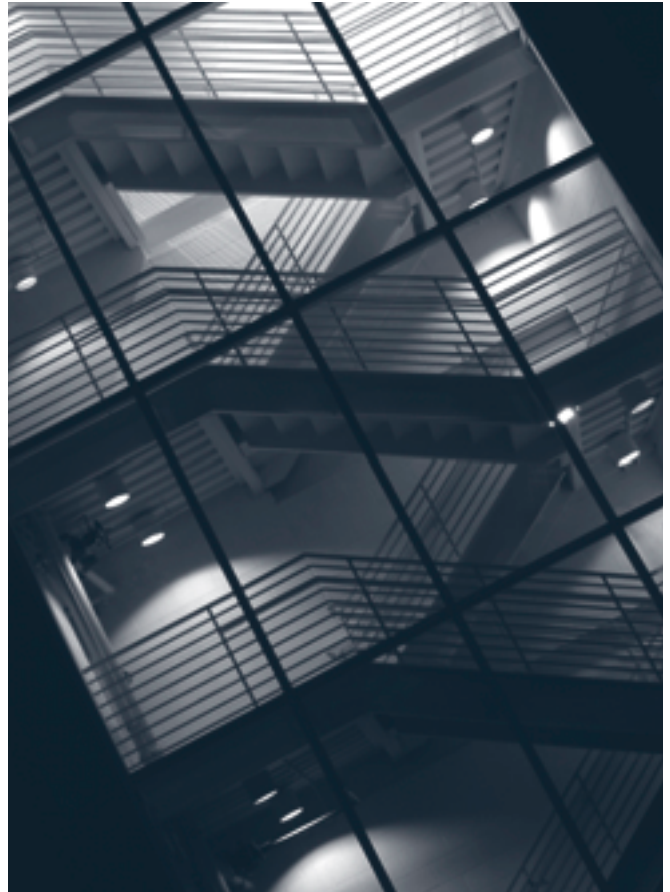
Pour faire en sorte que les organismes externes et le grand public adoptent la durabilité, RNCan doit d'abord fournir des exemples mesurables de développement durable réalisés à l'échelle ministérielle.

Pour faire en sorte que les organismes externes et le grand public adoptent la durabilité, RNCan doit d'abord fournir des exemples mesurables de développement durable réalisés à l'échelle ministérielle

RNCan a le mandat de promouvoir le développement durable et l'utilisation responsable des ressources naturelles du pays. Afin d'assumer efficacement ses responsabilités légales et de bien appuyer sa vision de l'avenir, le Ministère doit être en mesure de donner l'exemple avec autorité et crédibilité. Pour ce faire, le gouvernement doit s'efforcer d'améliorer, à grande échelle, le rendement de ses activités courantes. Afin de relever ce défi, les ministères fédéraux, y compris RNCan, doivent continuer de renforcer leurs capacités internes en matière de développement durable. Il est nécessaire que l'ensemble des fonctionnaires fédéraux approfondissent leur compréhension des principes et des pratiques liés au développement durable. Des connaissances plus précises permettront aux fonctionnaires de mieux appliquer les outils et les pratiques de DD et d'intégrer la durabilité au processus décisionnel quotidien. Il est essentiel qu'ils puissent être sensibilisés et avoir accès à des renseignements reconnus et utiles sur lesquels il leur sera possible de fonder leurs décisions.

Le gouvernement doit aussi améliorer le rendement de ses opérations en visant des résultats clairs et mesurables. Les défis que devra relever RNCan, à l'instar des autres ministères, comprennent notamment les immeubles éconergétiques, le parc automobile fédéral et la mise en œuvre de la nouvelle Politique d'achats écologiques fédérale.

Pour tout organisme, les responsabilités relatives à l'environnement comportent des risques considérables. Les conséquences juridiques et financières et les atteintes à la réputation qui peuvent découler de pratiques de gestion environnementale inadéquates ont fait les manchettes à maintes reprises au cours des dernières années. Les mauvaises pratiques environnementales peuvent entraîner la contamination de biens réels, des déversements de produits chimiques dangereux de même que de graves dommages écologiques à long terme. Comme c'est le cas pour tous les risques, des mesures de réglementation efficaces permettent de s'assurer que les résultats attendus seront obtenus. La norme ISO 14001 - Systèmes de management environnemental (SME) est la norme reconnue à l'échelle internationale qui fournit une démarche pour l'obtention de résultats environnementaux. RNCan a partiellement rencontré les exigences ISO 14001 au cours des dix dernières années; cependant, en 2004, le Ministère a reconnu qu'il était nécessaire d'adopter une approche plus intégrée en matière de gestion environnementale. Depuis 2004, le Ministère s'efforce donc d'élaborer cette approche et de la mettre en œuvre dans ses activités.



L'engagement des intéressés et la SDD de RNCan

Tous les Canadiens ont un rôle à jouer dans le développement durable. Nos efforts individuels et collectifs nous permettront de trouver des solutions aux défis du développement des ressources qui sont bonnes pour nos collectivités, bonnes pour l'économie et bonnes pour l'environnement.

Un recoupement diversifié de personnes, d'organisations publiques et privées et de groupes d'intérêts a été invité à participer au processus de dialogue concernant la Stratégie de développement durable du Ministère. Pour élaborer une stratégie crédible, RNCan s'est assuré le concours d'autres ministères et organismes fédéraux et provinciaux pertinents, de municipalités, du secteur privé, d'organisations non gouvernementales et autochtones et d'associations industrielles.

Grâce à l'utilisation de différents mécanismes d'engagement, un échange d'information enrichissant a eu lieu et les parties intéressées ont confirmé qu'elles appuient les efforts du Ministère. Les parties intéressées ont émis des commentaires utiles qui ont été pris en compte dans le relevé des questions d'intérêt et elles ont aidé RNCan à choisir quelques priorités sur lesquelles le Ministère pourrait concentrer ses efforts. Voir l'annexe 3 pour plus de renseignements.

Dans le cadre de cette stratégie comme des précédentes, il est important de se fixer des objectifs ambitieux et de mettre à profit les réussites passées. Tout au long du processus d'élaboration de la quatrième SDD, les parties intéressées ont clairement indiqué à RNCan qu'elles estimaient très important que le processus de consultation et d'engagement soit transparent. Afin de tenir compte de cette préoccupation, RNCan prévoit se mobiliser dans le but d'établir une politique de consultation ministérielle.



Photo :
Suncor Energy Inc.

Vision :

Les secteurs des ressources naturelles du Canada sont des acteurs clés de l'économie axée sur le savoir; ils ont la capacité de fournir un rendement élevé dans les domaines économique, social et environnemental en mettant à profit une main-d'œuvre talentueuse et des initiatives scientifiques et technologiques novatrices.



Tableau récapitulatif :

But

(à long terme)

- 1) Donner aux secteurs des ressources naturelles du Canada la capacité de contribuer à une économie concurrentielle ainsi qu'à l'obtention de résultats sociaux et environnementaux positifs.**
- 2) Valoriser la position du Canada en tant que chef de file mondial de l'exploitation et de l'utilisation durables des ressources.**
- 3) Faire preuve d'un engagement ministériel à l'égard du développement durable en intégrant des considérations économiques, sociales et environnementales au processus décisionnel et en améliorant continuellement les opérations.**

Buts, objectifs et résultats intermédiaires de RNCan


	Objectifs (Résultat souhaité à long terme)	Résultat intermédiaire (Dans un délai de trois ans)
	1.1 Les collectivités participent à l'exploitation et à l'utilisation durables des ressources.	1.1.1 Des connaissances sont acquises et des outils élaborés afin d'assurer la prospérité continue de l'économie et la durabilité sociale.
	1.2 Les risques relatifs à la salubrité de l'environnement, à la compétitivité de l'économie et au bien-être collectif sont pris en compte.	1.2.1 Les menaces relatives aux ressources sont atténuées afin de protéger et de mettre de l'avant les valeurs économiques et sociales. 1.2.2 La productivité et la compétitivité des industries minières et de traitement des minerais sont accrues. 1.2.3 Il est possible d'accéder à des outils numériques améliorés se rapportant à la durabilité, à l'évaluation des risques et à la planification. 1.2.4 Les connaissances sur les ressources en eau sont approfondies. 1.2.5 Les risques associés aux changements climatiques sont compris et la vulnérabilité est minimisée.
	1.3 Il y a une réduction des émissions et des déchets.	1.3.1 Les outils et les pratiques contribuant à accroître l'efficacité des ressources sont répandus. 1.3.2 Les véhicules de transport sont économes en essence et, par conséquent, émettent moins de gaz à effet de serre et de polluants toxiques.
	1.4 Des technologies transformatrices sont mises au point et déployées.	1.4.1 Les technologies écologiques bénéficient de soutien.
	1.5 Les approches de réglementation sont efficaces et efficientes.	1.5.1 L'efficacité et l'efficience du système de réglementation sont accrues dans le but de protéger les individus et l'environnement.
	2.1 Le Canada gère ses ressources naturelles de manière compétitive et responsable.	2.1.1 Les pratiques exemplaires en matière de développement durable sont partagées avec d'autres pays. 2.1.2 Les possibilités stratégiques concernant l'innovation et la coopération internationales sont mises en valeur. 2.1.3 De nouveaux partenariats stratégiques renforcent le développement durable à l'échelle internationale. 2.1.4 Les débouchés sur les marchés sont mis en valeur. 2.1.5 Les possibilités relatives à une politique économique internationale appuyant le développement durable sont optimisées.
	3.1 La capacité décisionnelle du Ministère concernant le développement durable est adéquate.	3.1.1 Les gestionnaires et le personnel de RNCan sont davantage en mesure d'intégrer des considérations liées au développement durable à leurs responsabilités courantes. 3.1.2 Les gestionnaires et le personnel de RNCan a accès à des informations fiables, exactes et opportunes sur lesquelles ils peuvent fonder leur processus décisionnel. 3.1.3 Le personnel de RNCan applique les principes du développement durable dans le cadre de l'engagement des intervenants et des consultations auprès de ceux-ci.
	3.2 Les opérations de RNCan respectent davantage les objectifs environnementaux, ce qui rehausse l'efficacité du Ministère.	3.2.1 Les aspects environnementaux des opérations de RNCan sont gérés en fonction d'un Système de gestion environnementale entièrement mis en pratique. 3.2.2 Les émissions de gaz à effet de serre et d'autres émissions provenant des bâtiments occupés par RNCan sont réduites. 3.2.3 Le rendement environnemental du parc automobile de RNCan est amélioré et le transport durable est mis en valeur. 3.2.4 Les achats écologiques sont un moyen efficace de protéger l'environnement et de soutenir le développement durable.

II. Engagements

But 1 : Donner aux secteurs des ressources naturelles du Canada la capacité de contribuer à une économie concurrentielle ainsi qu'à l'obtention de résultats sociaux et environnementaux positifs.

Les ressources naturelles sont l'une des pierres angulaires de l'économie canadienne; elles assurent la subsistance de collectivités urbaines et rurales d'un océan à l'autre en procurant des emplois spécialisés bien rémunérés de même que des services écologiques essentiels, tels que l'air et l'eau propres. Les ressources naturelles sont également un aspect déterminant de notre identité culturelle et de patrimoine national. Dans les secteurs des ressources naturelles du Canada, le développement durable est un domaine qui offre de nombreuses possibilités - possibilités qui découlent de la richesse nationale en ressources - et qui permet une innovation constante dans le but de trouver des moyens nouveaux et améliorés d'utiliser les ressources et de les mettre au premier plan en tenant compte d'un large éventail de valeurs et en faisant appel à tous les segments de la société.

RNCan est responsable des politiques et des activités scientifiques et technologiques fédérales qui appuient le développement durable et la compétitivité des secteurs canadiens des ressources naturelles. Ce premier objectif vise à faire progresser une vaste gamme de mesures liées au mandat du Ministère : faire en sorte que les collectivités canadiennes soient en meilleure position pour soutenir le développement durable; écarter les menaces qui pèsent sur les ressources

An aerial photograph showing a coastal town with a harbor, surrounded by greenery and water. The image is framed within a circular graphic element.

naturelles; réduire les répercussions environnementales des émissions et des déchets; effectuer des travaux de recherche à long terme afin de créer des technologies qui protégeront l'environnement pour que les générations à venir puissent en profiter; s'assurer que les régimes de réglementation sont efficaces et efficaces.

Il est fondamental que les collectivités participent au processus de développement durable. Afin de favoriser la prospérité continue de l'économie et la durabilité sociale de toutes les collectivités canadiennes, RNCan continuera de travailler avec les collectivités pour renforcer leur capacité de participer au développement durable, notamment grâce à la mise en œuvre

d'un Programme des collectivités forestières et à la collaboration avec les collectivités autochtones.

La science et la technologie sont des éléments essentiels à la compétitivité de toute économie. Le perfectionnement des technologies et l'approfondissement des connaissances scientifiques relatives aux ressources peuvent contribuer à l'obtention de résultats sociaux et environnementaux positifs. RNCan poursuivra ses activités de recherche et ses interventions afin d'avoir un portrait plus clair des ressources naturelles du Canada et de mieux affronter les risques naturels, notamment en procédant à l'analyse des réservoirs souterrains, en facilitant la compréhension des risques et des répercussions associés aux changements climatiques et en examinant les menaces que constituent les parasites des forêts et les feux de végétation.

Grâce à l'élaboration d'outils permettant d'accroître l'efficacité des ressources et au soutien apporté à la création et à l'adoption de technologies écologiques, RNCan aidera les secteurs des ressources naturelles du Canada à améliorer leur compétitivité tout en favorisant l'obtention de résultats environnementaux positifs. À cet égard, un des engagements clés est de doubler la capacité électrique des systèmes de technologies des énergies renouvelables au pays. Un deuxième engagement consiste à approfondir les

connaissances relatives au potentiel qu'offrent les hydrates de gaz, une source de gaz naturel importante mais non éprouvée à l'échelle mondiale. Le Canada est un chef de file en matière de documentation sur les hydrates de gaz et, en 2002, il a dirigé un projet international visant à mettre à l'essai la production de gaz dans le delta du Mackenzie. Pour que la production commerciale de gaz naturel peu polluant puisse compter au nombre des éléments de l'approvisionnement énergétique canadien, il sera nécessaire de mettre au point des technologies nouvelles et inédites.

Pour permettre aux secteurs des ressources naturelles du Canada d'apporter leur contribution à une économie concurrentielle, et pour favoriser l'obtention de résultats sociaux et environnementaux positifs, le Ministère devra mettre en œuvre plusieurs activités touchant à tous les secteurs des ressources naturelles du Canada et visant des publics variés, y compris les collectivités, les gouvernements et le secteur privé.



Photo : Université de Dalhousie

Objectif 1.1 Les collectivités participent à l'exploitation et à l'utilisation durable des ressources.

Résultat intermédiaire	BF	Cibles	Mesure du rendement
1.1.1 Des connaissances sont acquises et des outils élaborés afin d'assurer la prospérité continue de l'économie et la durabilité sociale.	●	D'ici 2007, élaborer un Programme des collectivités forestières afin de recueillir des informations, de créer des outils et de dégager des pratiques exemplaires se rapportant à la prise de décisions à l'échelle du paysage ainsi qu'à d'autres moyens de bâtir des collectivités rurales flexibles et autonomes.	Le nombre de nouveaux partenariats et initiatives axés sur les collectivités sont lancés.
	●	D'ici 2008, en collaboration avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, élaborer et entreprendre la mise en œuvre de la Stratégie canadienne des feux de végétation, une stratégie visant à accroître la sécurité des collectivités canadiennes en ce qui a trait aux incendies de végétation.	<p>La préparation et la capacité d'intervention sont accrues grâce à la mise en valeur du Centre interservices des feux de forêt du Canada.</p> <p>La mise en œuvre et l'utilisation du Système canadien d'information sur les feux de végétation sont intensifiées afin que cet outil devienne un système de signalement et de surveillance des incendies accessible au public.</p> <p>Un plan relatif aux incendies de végétation est élaboré afin d'appuyer la Stratégie canadienne des feux de végétation.</p>
	●	D'ici 2008, sensibiliser les collectivités autochtones à l'exploitation minière et accroître leur participation dans ce secteur.	<p>Le nombre de séances d'information sont présentées.</p> <p>Le nombre de produits d'information sont diffusés.</p>



Objectif 1.2 Les risques relatifs à la salubrité de l'environnement, la compétitivité de l'économie et le bien-être collectif sont pris en compte.

Résultats intermédiaires	BF	Cibles	Mesure du rendement
1.2.1 Les menaces relatives aux ressources sont atténuées afin de protéger et de mettre de l'avant les valeurs économiques et sociales.	●	D'ici 2008, en collaboration avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, élaborer une Stratégie nationale des parasites des forêts qui établit un cadre décisionnel national fondée sur une approche des écosystèmes axée sur le risque dans le but d'assurer l'intégration des interventions visant à atténuer les menaces de plus en plus importantes découlant de la présence de parasites envahissants indigènes et exotiques dans les forêts rurales et urbaines.	La capacité est accrue en matière de surveillance et de prédiction. Les interventions relatives aux parasites des forêts sont plus pertinentes et fondées sur une approche intégrée axée sur le risque. Les principales lacunes en matière de science et de technologie sont identifiées et un plan est élaboré afin de les combler.
	●	D'ici 2008, élaborer des politiques de rechange afin d'enrayer le déclin des réserves canadiennes de métaux de base et faire la promotion de leur adoption par les ministres responsables des mines et les autres décideurs.	Les politiques de rechange sont achevées. Les politiques de rechange sont adoptées par les ministres responsables des mines et les autres décideurs.
1.2.2 La productivité et la compétitivité des industries minières et de traitement des minerais sont accrues.	●	D'ici 2008, élaborer et mettre en œuvre un système d'information portant sur les recherches minières au Canada.	Le système d'information est élaboré et mis en œuvre.
	●	D'ici 2008, élaborer et mettre sur pied un processus novateur permettant d'améliorer la récupération de l'or et de l'argent.	Le processus est élaboré et mis sur pied.
1.2.3 Il est possible d'accéder à des outils numériques améliorés se rapportant à la durabilité, à l'évaluation des risques et à la planification.	●	D'ici 2007, offrir un accès en ligne à toutes les cartes de la Série nationale de référence cartographique (SNRC) en format numérique par l'intermédiaire du site Web de la SNRC.	Le pourcentage de fichiers types prêts à être mis à l'essai est disponible en formats PDF et Tiff.
	●	D'ici 2007, offrir un accès en ligne à un million de photos aériennes de la Photothèque nationale de l'air (PNA) par l'intermédiaire du site Web de la PNA.	Le nombre de photos aériennes sont disponibles sur l'outil Web en ligne de la PNA.
	●	D'ici 2009, achever à 97,5 p. 100 la surface cartographiée à l'échelle de 1:250 000 et de 1:50 000 de la SNRC pour l'ensemble du Canada.	Le pourcentage de cartes à l'échelle de 1:50 000 et de 1:250 000 sont achevées pour l'ensemble du Canada.

Objectif 1.2 Les risques relatifs à la salubrité de l'environnement, la compétitivité de l'économie et le bien-être collectif sont pris en compte (suite).

Résultats intermédiaires	BF	Cibles	Mesure du rendement
1.2.4 Les connaissances sur les ressources en eau sont approfondies.	●	D'ici 2009, achever des évaluations détaillées des eaux souterraines de trois réservoirs nationaux souterrains clés : le bassin de l'Okanagan (Colombie-Britannique) et les aquifères Paskapoo (Alberta) et Sandilands (Manitoba).	L'ensemble statistique des résultats des évaluations détaillées de l'inventaire national des eaux souterraines est connu et disponible sur le Web. Un plus grand nombre de décisions relatives à l'approvisionnement en eau, à la protection des aquifères et à l'utilisation des terres sont fondées sur les évaluations.
	●	D'ici 2008, analyser la situation actuelle en ce qui a trait à l'utilisation de l'eau dans les secteurs des ressources naturelles en se fondant sur les données disponibles.	Le document de synthèse est achevé.
1.2.5 Les risques associés aux changements climatiques sont compris et la vulnérabilité est minimisée.	●	D'ici 2007, élaborer un portefeuille intégré d'activités de recherche afin d'améliorer la compréhension des schémas nationaux de perturbations à grande échelle et des répercussions des changements climatiques sur la fonction et la productivité des forêts dans le but d'évaluer la capacité d'adaptation des forêts et du secteur forestier à l'égard des changements climatiques.	Un programme de recherches forestières sur les répercussions des changements climatiques et l'adaptation à ces derniers est élaboré et mis en œuvre.
	●	D'ici 2007, achever une évaluation nationale des risques et des avantages découlant des changements climatiques pour l'économie, l'environnement et la société canadienne.	L'évaluation nationale et les produits d'information connexes suscitent de l'intérêt, ce qui est mesuré grâce au nombre de téléchargements de versions électroniques et au nombre de demandes pour une copie papier.
	●	D'ici 2007, achever des activités d'engagement et de renforcement des capacités en coopération avec des groupes ciblés, notamment des organismes professionnels, sectoriels ou régionaux.	Les groupes ciblés comprennent le concept de l'adaptation et sont disposés à intégrer des considérations climatiques à leurs pratiques, ce qui est mesuré grâce à des sondages annuels.



Histoire de réussite sur le DD

Les avantages des géosciences pour les Canadiens

Les levés géologiques et topographiques fournissent des informations qui contribuent à réduire les risques associés à la prospection en identifiant les zones qui présentent le potentiel de ressources le plus élevé. La présence des produits géoscientifiques incite de nouvelles entreprises à jalonner des claims en vue de mettre les ressources en valeur, ce qui mène à la découverte et à l'exploitation de ressources pétrolières, gazières et minières et, par conséquent, à une croissance économique. Les connaissances liées aux géosciences s'appliquent également à la planification et à la gestion environnementale responsable de l'opération et du déclassement éventuel de toute mise en valeur de minéraux ou source énergétique pouvant être attribuable à l'activité de prospection.

Mentionnons l'exemple récent du projet géoscientifique de la région de Committee Bay, au centre du Nunavut. Grâce au financement de l'Initiative géoscientifique ciblée (phase I, 2000-2003), la Commission géologique du Canada, en partenariat avec le Bureau géoscientifique Canada-Nunavut, a réalisé un projet intégré de cartographie dans une vaste zone méconnue se situant à plusieurs centaines de kilomètres au nord-ouest de Baker Lake. Sur le plan de la prospection, cette zone était essentiellement inexploitée : elle ne comptait que onze claims en règle avant le lancement du projet de cartographie. Les nouveaux résultats géoscientifiques ont indiqué que le potentiel de minéralisation nickélifère, cuprifère et aurifère était élevé; la diffusion publique des résultats initiaux en mars 2002 a immédiatement entraîné la multiplication par dix des jalonnements de claims et, en 2003, une petite société minière a annoncé qu'elle avait découvert de l'or. Le gouvernement avait investi 3,7 millions de dollars dans le projet qui, à la fin de 2004, avait donné lieu à des activités de prospection d'une valeur d'environ 30 millions de dollars de la part du secteur privé.

Les travaux géoscientifiques et le développement subséquent de l'industrie ont procuré de nombreux avantages à la collectivité, notamment un accroissement des achats faits dans les entreprises locales (approvisionnements, soutien logistique) et des occasions de formation et d'emploi offertes aux résidents de la région. Des études préliminaires révèlent qu'approximativement 20 p. 100 des sommes engagées dans la prospection initiale sont demeurées au sein de la collectivité.



Objectif 1.3 Il y a une réduction des émissions et des déchets.

Résultats intermédiaires	BF	Cibles	Mesure du rendement
1.3.1 Les outils et les pratiques contribuant à accroître l'efficacité des ressources et la compétitivité de l'économie sont répandus.	●	D'ici 2010, élaborer un guide des pratiques exemplaires internationales qui servira à la mise en œuvre de projets pratiques, sécuritaires et fiables de stockage géologique du CO ₂ axés sur la récupération assistée des hydrocarbures dans des sites prometteurs au Canada.	<p>Le guide des pratiques exemplaires est achevé.</p> <p>Les progrès réalisés afin de caractériser les réservoirs et le potentiel de stockage du CO₂ sont mesurés grâce à l'analyse de rapports écrits.</p>
	●	D'ici 2009, élaborer et faire la démonstration d'outils de comptabilisation de la biomasse et du carbone qui encouragent les responsables des politiques et les intervenants à envisager des stratégies de gestion forestière mettant en valeur les puits de carbone forestiers et accroissant l'approvisionnement en biomasse pour la bioénergie.	<p>Le Système national de surveillance, de comptabilisation et de production de rapports concernant le carbone des forêts est mis en place.</p> <p>Le niveau de financement (public et privé) venant en appui à la recherche, au développement, à la démonstration et à la commercialisation de la biomasse forestière en tant que source d'énergie de remplacement est accru.</p>
1.3.2 Les véhicules de transport sont économes en essence et, par conséquent, émettent moins de gaz à effet de serre et de polluants toxiques.	●	D'ici 2008, élaborer des matériaux et des procédés améliorés afin que les véhicules soient plus éconergétiques et produisent moins d'émissions.	<p>Un nouvel alliage d'aluminium-cuivre à haute température et un matériau composite à matrice métallique pouvant être appliqué aux automobiles sont élaborés.</p> <p>Les brevets sont obtenus sur demande et les essais dans les fonderies sont terminés.</p> <p>L'efficacité énergétique est améliorée et les coûts de fabrication sont réduits grâce à l'application de l'hydroformage au moyen d'aciers ultrarésistants.</p>

Objectif 1.4 Des technologies innovatrices sont mises au point et déployées.

Résultats intermédiaires	BF	Cibles	Mesure du rendement
1.4.1 Les technologies écologiques bénéficient de soutien.	●	D'ici 2010, faire en sorte de doubler globalement la capacité électrique des systèmes de technologies des énergies renouvelables au Canada. Cela comprend l'accroissement de la capacité des technologies renouvelables telles que les installations éoliennes, les petites centrales hydroélectriques, l'énergie photovoltaïque et la biomasse, mais ne comprend pas les grandes centrales hydroélectriques.	La puissance installée des systèmes de technologies des énergies renouvelables augmente graduellement par rapport au point de référence des installations de 2004.
	●	D'ici 2007, élaborer une Stratégie nationale des sciences et technologies se rapportant aux hydrates de gaz.	La stratégie sert à élaborer un plan d'action scientifique et technologique intégré afin qu'il soit possible de produire du gaz naturel au moyen d'hydrates.

Objectif 1.5 Les approches de réglementation sont efficaces et efficaces.

Résultats intermédiaires	BF	Cibles	Mesure du rendement
1.5.1 L'efficacité et l'efficience du système de réglementation sont accrues dans le but de protéger les individus et l'environnement.	<ul style="list-style-type: none"> ● 	D'ici 2008, collaborer avec l'Agence canadienne d'évaluation environnementale et d'autres ministères fédéraux dans le but de développer des approches innovatrices visant à accroître l'efficacité de la réglementation dans les secteurs des ressources naturelles.	<p>Le nombre d'approches innovatrices qui ont été développées.</p> <p>Le nombre de projets pilotes.</p>



Histoire de réussite liée au DD

Énergie renouvelable pour les collectivités éloignées ou isolées

Les systèmes hybrides combinent deux sources de production d'énergie. Par exemple, ils peuvent mettre à profit les avantages offerts par les sources d'énergies renouvelables locales tout en faisant également appel à des systèmes conventionnels axés sur les combustibles fossiles. Les systèmes hybrides sont flexibles, efficaces et fiables, et ils font la promotion de l'utilisation de nos ressources énergétiques renouvelables.

Ressources naturelles Canada (RNCan) appuie la mise en œuvre de systèmes diesel-éoliens depuis plus de 20 ans. Grâce à ces activités de recherche-développement de longue date, un certain nombre de technologies énergétiques éoliennes ont été élaborées ou adaptées pour répondre aux exigences du climat canadien. Cependant, l'intégration de systèmes éoliens à un nombre restreint de réseaux isolés de distribution de diesel n'a commencé qu'il y a peu de temps, notamment en raison des préoccupations des services d'électricité à l'égard de la fiabilité et du rendement de ce type de systèmes.

En 2004, le premier projet canadien de démonstration du système diesel-éolien a été réalisé dans la collectivité isolée de Ramea, à Terre-Neuve. Le projet était dirigé par la société Frontier Power Systems Inc. et bénéficiait du financement du programme Mesures d'action précoce en matière de technologie et du soutien de RNCan. Située juste au large de la côte sud de Terre-Neuve, l'île Ramea est un petit village de pêcheurs comptant 700 habitants. Avant la construction du parc éolien, la collectivité était alimentée en énergie grâce à trois génératrices diesel de 925 kW exploitées par Newfoundland and Labrador Hydro. Six éoliennes de 65 kW ont été ajoutées à l'installation afin d'obtenir un système hybride diesel-éolien. Le projet fait la démonstration d'un automate de contrôle mis au point par RNCan et l'Institut de l'énergie éolienne du Canada, un dispositif qui permet l'intégration fiable de l'énergie éolienne à la centrale diesel. Le système éolien produit environ 1 000 MWh par an et, grâce à la réduction de la consommation de diesel, il évite le rejet de 700 tonnes d'émissions de CO₂ par année dans l'atmosphère.

En plus des économies d'énergie et des avantages sur le plan environnemental, les systèmes hybrides ont suscité une réaction très positive de la part de plusieurs services d'électricité canadiens. La démonstration réussie de la fiabilité du système hybride dans des endroits éloignés ou isolés a renforcé la crédibilité de l'énergie éolienne en tant que solution durable pour les collectivités du Nord, éloignées ou isolées au Canada.



But 2 : Valoriser la position du Canada en tant que chef de file mondial de l'exploitation et de l'utilisation durables des ressources.

Le développement durable des ressources naturelles ne peut pas être l'œuvre d'un pays agissant seul—il est essentiel que cette question soit comprise par les intervenants mondiaux et qu'on y apporte des solutions internationales. Étant donné que notre économie exige de nombreuses ressources, les enjeux sont élevés pour le Canada. RNCan joue un rôle de plus en plus actif à l'échelle internationale. Faire la promotion du développement durable des ressources terrestres sert les intérêts des Canadiens et de tous les citoyens du monde. RNCan se fait le champion de l'expertise canadienne dans le domaine du développement durable des ressources naturelles, aussi bien sur le plan régional qu'international, afin que le Canada puisse occuper une position stratégique au sein de la nouvelle collectivité mondiale.

Le Canada est riche en expérience et en expertise, entre autres grâce à son habileté à utiliser et à mettre en valeur les ressources naturelles d'une manière responsable, à atténuer les conséquences éventuelles de la mise en valeur des ressources et à élaborer des technologies qui améliorent le rendement économique et environnemental. Cette richesse peut être profitable pour les gestionnaires de ressources de partout dans le monde. RNCan démontre ses qualités de chef de file sur la scène internationale en partageant ses connaissances de pointe avec ses homologues des autres pays et en transférant ses technologies de plusieurs façons. L'engagement de RNCan à l'égard du développement durable des ressources naturelles du Canada prévoit notamment l'optimisation des avantages sociaux et économiques que celui-ci comporte pour les Canadiens. Par conséquent, RNCan s'attache à élargir l'accès aux marchés internationaux pour les produits des secteurs des ressources naturelles du Canada.



Le Canada préconise la participation active d'autres pays aux accords internationaux sur le commerce et l'environnement, et il estime également que des considérations sociales et environnementales devraient être intégrées aux discussions et aux accords portant sur le commerce. RNCan contribue à cette orientation politique par l'entremise de sa participation à l'établissement de politiques internationales en matière de gestion du commerce des produits relatifs aux ressources naturelles.

L'objectif prioritaire de la présente stratégie vise à mettre en valeur le rôle du Canada en tant qu'intendant concurrentiel et responsable des ressources naturelles. RNCan continuera de travailler avec ses partenaires internationaux, dont le Forum intergouvernemental sur les mines, les minéraux, les métaux et le développement durable. L'accroissement des débouchés pour les secteurs des ressources naturelles du Canada sera facilité par l'expansion du Programme canadien d'exportation des produits du bois et du programme Valeur au bois.

Objectif 2.1 Le Canada gère ses ressources naturelles de manière compétitive et responsable.

Résultats intermédiaires	BF	Cibles	Mesure du rendement
2.1.1 Les pratiques exemplaires en matière de développement durable sont partagées avec d'autres pays.		D'ici 2009, conclure quatre nouvelles alliances stratégiques avec des organismes régionaux clés œuvrant dans des pays en développement dans le but d'appliquer des outils géomatiques ou géoscientifiques à des enjeux liés au développement durable et/ou à la gouvernance.	De nouvelles alliances sont conclues avec des pays en développement clés (p. ex., en Afrique, en Amérique latine, en Chine et/ou en Inde), ce qui donne lieu à l'établissement de quatre nouvelles ententes.
		D'ici 2009, partager l'expertise avec d'autres pays axée sur l'industrie de la forêt et se pencher sur des enjeux forestiers internationaux tels que l'exploitation forestière illicite.	Le programme de collaboration technique avec la Russie est mis en œuvre afin d'examiner des questions de gestion des ressources forestières importantes pour les deux pays, notamment dans des domaines tels que la forêt boréale, la certification forestière, les incendies de végétation, les forêts modèles et le stockage du carbone. Le Canada se fait le porte-parole de la nécessité de combattre l'exploitation forestière illicite sur les tribunes politiques internationales, notamment en collaborant avec les pays du G8 et en continuant à soutenir le processus ministériel de l'Europe et de l'Asie du Nord sur l'application et la gérance du droit forestier.
		D'ici 2008, au moins cinq nouveaux membres se joignent au Forum intergouvernemental sur les mines, les minéraux, les métaux et le développement durable et celui-ci adopte une série de priorités claires.	Le nombre de nouveaux membres. L'adoption de priorités par le Forum.
2.1.2 Les possibilités stratégiques concernant l'innovation et la coopération internationales sont mises en valeur.		D'ici 2008, accroître le leadership en matière de sciences et technologies internationales liées aux ressources naturelles, et approfondir les connaissances en collaboration avec les pays partenaires.	Une approche stratégique est mise au point afin d'approfondir les connaissances et la compréhension en matière de développement durable des ressources naturelles. Trois nouvelles monographies régionales sont rédigées afin de promouvoir la coopération et l'adhésion internationales en ce qui a trait aux engagements relatifs aux ressources naturelles.
		D'ici 2008, créer une plate-forme d'information trimestrielle pour les délégués commerciaux du Canada au sujet des efforts nationaux visant à assurer la mise en valeur et l'utilisation durables des ressources naturelles.	De nouveaux partenariats sont établis afin de produire des renseignements et des données à propos des pratiques exemplaires et des innovations de RNCan. La plate-forme d'information est affichée sur le site intranet Horizon du Ministère des affaires étrangères et commerce international.

Objectif 2.1 Le Canada gère ses ressources naturelles de manière compétitive et responsable (suite).

Résultats intermédiaires	BF	Cibles	Mesure du rendement
2.1.3 De nouveaux partenariats stratégiques renforcent le développement durable à l'échelle internationale.		D'ici 2008, en partenariat avec les États-Unis, contribuer à la création du Sommet sur l'énergie dans l'Arctique dans le cadre de l'Année polaire internationale.	Une vision et une orientation sont établies en ce qui a trait à l'énergie et aux technologies énergétiques dans le Nord circumpolaire, et elles sont adoptées par le Conseil de l'Arctique. RNCan prend part à la Conférence et à l'exposition du Sommet sur l'énergie dans l'Arctique afin de faire progresser son expertise scientifique, technologique et politique.
		D'ici 2010, établir une approche canadienne en vue de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation relative au développement durable.	Le rapport sur l'approche du gouvernement du Canada en vue de la Décennie est déposé lors de la conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture.
2.1.4 Les débouchés sur les marchés sont mis en valeur.		D'ici 2009, augmenter les occasions de promotion du développement durable des ressources naturelles découlant des politiques canadiennes en matière de commerce et d'investissements.	Le Canada participe activement à l'examen des politiques commerciales de 38 pays, aux négociations sur le commerce et les investissements visant huit nouveaux traités ainsi qu'au développement stratégique de lois internationales et régionales concernant le commerce et les investissements.
		D'ici 2009, offrir et bonifier des programmes visant à assurer la compétitivité à long terme du secteur forestier.	Le Programme canadien d'exportation des produits du bois, qui vise à développer le marché extracôtier, est bonifié. Valeur au bois, un programme de développement et de transfert de technologies visant à accroître la compétitivité des fabricants de produits de bois à valeur ajoutée, est mis en valeur. Un programme d'encouragement de l'utilisation accrue du bois dans les domaines non résidentiels en Amérique du Nord est créé. Les investissements dans la recherche-développement et les sciences et technologies augmentent grâce à une collaboration publique innovatrice ayant pour objet de renforcer l'avantage concurrentiel du Canada sur la scène forestière internationale (c.-à-d., expansion du Centre canadien sur la fibre de bois, fusion des trois instituts nationaux de recherches forestières.)
		D'ici 2008, minimiser ou éliminer les restrictions non nécessaires à l'accès aux marchés et aux investissements dans le secteur des métaux.	Une feuille de route sur l'évolution des métaux tout au long de leur cycle de vie est élaborée pour le Conseil international des mines et métaux. Un rapport sur l'appauvrissement des métaux lié à l'évaluation du cycle de vie est élaboré pour le Programme pour l'environnement des Nations Unies : la <i>Society for Environmental Toxicology and Chemistry</i> .

Histoire de réussite sur le DD

Un nouveau forum mondial sur l'exploitation minière

Le Canada et l'Afrique du Sud jouent un rôle de chefs de file dans le développement durable des ressources naturelles en faisant valoir un nouveau mécanisme international se rapportant à l'exploitation minière et aux métaux. Dans le cadre d'une initiative conjointe, les deux pays font la promotion de la mise sur pied du **Forum intergouvernemental sur l'exploitation minière, les minéraux, les métaux et le développement durable**. La création du Forum découle d'un dialogue amorcé lors du Sommet mondial sur le développement durable, qui eu lieu en 2002 à Johannesburg. Le Forum a pour but d'examiner une vaste gamme d'enjeux présentant de l'importance pour le secteur des mines, des minéraux et des métaux, notamment la répartition équitable des avantages économiques et sociaux obtenus par l'entremise de l'exploitation minière ainsi que la protection de l'environnement pendant les fermetures de mines et leur remise en état.

Le Forum est organisé par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED). Le Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (DAESNU), la Banque mondiale et le ministère du Développement international du Royaume-Uni fournissent aussi leur soutien. Le Canada, qui est représenté par RNCAN, est responsable du secrétariat du Forum. À ce jour, 36 pays se sont joints au Forum.¹

Lors de la première réunion du Forum, qui s'est déroulée en novembre 2005 à Genève, en Suisse, le sous-ministre adjoint du Secteur des minéraux et des métaux de RNCAN a été élu président du Forum. La réunion a débuté par un message personnel de Kofi Annan, le Secrétaire général des Nations Unies, et a pris fin avec l'adoption d'un plan d'action. Le Secrétaire général a indiqué que la création du Forum est une étape déterminante en vue de l'optimisation de la contribution du secteur des minéraux au développement durable. M. Annan a affirmé que le Forum peut « aider les gouvernements à renforcer leur capacité à améliorer leur gouvernance et à aborder les questions économiques, sociales et environnementales soulevées par l'exploitation minière dans un cadre ouvert et innovateur ».

La deuxième réunion du Forum s'est déroulée à Genève, en octobre 2006. Entre autres questions, les membres ont discuté des éléments et des procédures liés aux évaluations environnementales et examiné un modèle illustrant la réglementation de l'exploration et de l'exploitation minières, en plus de se pencher sur les facteurs qui établissent les risques encourus par les pays du point de vue des entreprises. Les membres ont fait état de la nécessité d'accroître considérablement le soutien international dans les domaines suivants : les activités de cartographie géologique et d'évaluation environnementale dans les pays en développement; les politiques visant à intégrer plus efficacement l'exploitation minière aux objectifs économiques et sociaux des pays; et l'accroissement de la vigilance dans le but d'écarter les obstacles injustifiés à l'accès des minéraux et des métaux au marché. Les membres ont également reconnu le rôle de premier plan que les sociétés d'exploration jouent dans l'identification des possibilités minières. Un comité a été formé afin de préparer les membres du Forum en vue des réunions de 2010-2011 de la Commission du développement durable des Nations Unies, lors desquelles on examinera les progrès réalisés concernant l'avancement des priorités relatives à l'exploitation minière et aux métaux ciblées lors du Sommet mondial sur le développement durable de 2002 de Johannesburg. Les membres du Forum ont convenu que les principaux thèmes de la prochaine réunion seront l'optimisation des avantages découlant de l'exploitation minière, l'établissement de la structure de gouvernance nécessaire à la prise de décisions d'investissements ainsi que la résolution des questions se rattachant aux avantages pour les collectivités et au développement de ces dernières. La prochaine réunion du Forum aura lieu en 2007, à Moscou.

¹ Les 36 pays membres du Forum sont les suivants : Afrique du Sud, Argentine, Bolivie, Brésil, Burkina Faso, Burundi, Canada, Éthiopie, Fédération de Russie, Gabon, Ghana, Kazakhstan, Jamaïque, Kenya, Madagascar, Malawi, Mali, Maroc, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Niger, Nigeria, Ouganda, Philippines, République de Guinée, République dominicaine, République kirghize, Roumanie, Royaume-Uni, Sénégal, Suriname, Swaziland, Tanzanie, Uruguay et Zambie.

Objectif 2.1 Le Canada gère ses ressources naturelles de manière compétitive et responsable (suite).

Résultats intermédiaires	BF	Cibles	Mesure du rendement
2.1.5 Les possibilités relatives à une politique économique internationale appuyant le développement durable sont optimisées.		D'ici 2009, approfondir la compréhension des priorités clés liées aux ressources naturelles associées aux mécanismes concernant le commerce et les investissements (p. ex., Accords de libre échange et accords de promotion de l'investissement étranger).	Un nouveau partenariat est établi avec des universitaires canadiens et étrangers afin d'élaborer et de procéder à l'essai pilote d'un cadre d'analyse stratégique permettant d'évaluer les éventuelles contributions des mécanismes concernant le commerce et les investissements au développement durable des ressources naturelles. Une ressource en ligne est élaborée afin d'illustrer les priorités clés liées au développement durable des ressources naturelles dans le cadre des traités et au sein des institutions en lien avec le commerce et les investissements.
		D'ici 2008, effectuer une analyse stratégique à propos des liens entre le commerce et les investissements, la compétitivité et la responsabilité sociale des entreprises (RSE).	Une série de courts documents de travail/d'information est élaborée au sujet des principales techniques et questions, et des leçons sont apprises et établissent un lien entre le rendement économique, la compétitivité et la RSE.



Histoire de réussite liée au DD

Centre canadien sur la fibre de bois

Lancé en mars 2006, le **Centre canadien sur la fibre de bois** (CCFB) donne le coup d'envoi à une initiative novatrice en matière de recherche forestière. Le CCFB répond clairement et concrètement au besoin toujours croissant d'améliorer la compétitivité du secteur forestier canadien. En mettant l'accent sur les besoins de ses clients—dans ce cas précis, l'industrie—RNCan a jeté les bases pour obtenir des résultats positifs et régis par la demande.

Le CCFB contribuera à la mise sur pied d'un programme de recherche visant à améliorer la productivité des forêts et la qualité des fibres de même qu'à accroître les revenus associés aux produits, ou encore à réduire les coûts de production à l'échelle des forêts. La portée du CCFB est nationale, mais il comporte un important volet régional afin de tenir compte des différentes écologies forestières et des types de partenariat entre le gouvernement et l'industrie à l'échelle nationale. Le CCFB sera l'une des composantes du nouvel Institut national qui sera créé à la suite de la fusion imminente de trois des instituts de recherche forestière les plus en vue au Canada : l'Institut canadien de génie forestier, (ICGF), Forintek et le Paprican.

Le CCFB résulte de la collaboration de chefs de file du secteur forestier œuvrant pour le gouvernement et pour l'industrie; ceux-ci ont élaboré une stratégie nationale d'innovation homogène et ciblée pour le secteur forestier. Chacun des instituts de recherche forestière a aussi apporté sa contribution au partenariat. On aspire à ce que le nouvel Institut national devienne le plus important organisme de recherche forestière au monde, et le CCFB devrait se concentrer sur la recherche en amont, ou à l'échelle forestière, de manière à compléter les travaux effectués par les instituts de recherche. Le CCFB permettra en outre d'appliquer les résultats de recherche d'une manière ciblée



But 3 : Intégrer des considérations économiques, environnementales et sociales au processus décisionnel ministériel et améliorer continuellement les opérations.

En tant que ministère du gouvernement fédéral, RNCan a la responsabilité de gérer toutes ses activités d'une manière efficace et efficiente dans l'intérêt des Canadiens. À titre de champion du développement durable des ressources naturelles du Canada, le Ministère doit démontrer son adhésion aux principes du développement durable dans le cadre de ses propres opérations.

Afin d'instaurer une « culture de la durabilité », il est essentiel d'accroître la capacité à intégrer le développement durable au processus décisionnel ministériel. Pour ce faire, il faudra former la direction et le personnel et saisir les occasions de faire la promotion du développement durable lors de missions informelles et d'activités de sensibilisation.

Il est également essentiel que RNCan mette les principes de développement durable en oeuvre dans ses activités de gestion des opérations. Ces mesures entrent dans le cadre du contexte de l'initiative Écologisation des opérations gouvernementales (EOG) mise de l'avant par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Cette initiative porte sur trois domaines prioritaires—les immeubles éconergétiques, le parc automobile et les achats écologiques—et fait la promotion de l'avancement dans d'autres domaines, notamment la gestion des sites contaminés, la gestion de l'utilisation des terres et des installations, l'application des règlements et la gérance de l'écologisation.

RNCan joue un rôle de premier plan dans les domaines des immeubles éconergétiques et du parc automobile. RNCan joue également un rôle prépondérant en ce qui a trait aux politiques et à la mise en oeuvre dans le troisième domaine prioritaire de l'initiative EOG, soit les achats



écologiques. Il est effectivement l'un des trois ministères (avec Travaux publics et Services gouvernementaux Canada et Environnement Canada) qui coparrainent la nouvelle Politique d'achats écologiques, qui est entrée en vigueur le 1er avril 2006. RNCan a offert son expertise lors de l'élaboration d'outils et d'ateliers relatifs à la mise en oeuvre et de la mise à jour des documents de formation, et il continue à fournir son expertise dans le cadre des travaux liés à la gestion des biens et services menés par TPSGC.

Pour le Ministère, la mise en oeuvre d'un Système de gestion environnementale (SGE) complet continue d'être une préoccupation centrale. Le SGE de RNCan facilite la gestion responsable des biens du Ministère tout en minimisant les répercussions environnementales et en rendant le suivi des progrès plus facile. Les éléments gérés au moyen du SGE sont : la gestion des produits chimiques et toxiques; la gestion de l'utilisation des terres; les émissions atmosphériques; l'utilisation des ressources; la préparation et l'intervention en matière d'urgences environnementales. Les trois priorités de l'initiative EOG sont couvertes par

l'élément de l'utilisation des ressources. La planification détaillée des mesures et l'établissement d'objectifs de rendement sont intégrés à la gestion de chacun des éléments du SGE. Les cibles opérationnelles de la présente SDD tiennent compte des domaines prioritaires de l'initiative EOG en plus de proposer de nouvelles initiatives.

Au cours des dix dernières années, RNCan a entrepris un important programme d'améliorations énergétiques dans la plupart de ses installations clés au Canada en vertu du mandat du programme de l'Initiative des bâtiments fédéraux. Par conséquent, l'efficacité de l'exploitation au niveau du portefeuille est très grande compte tenu de l'âge, de la condition et de l'utilisation intensive des éléments existants du portefeuille par les programmes scientifiques. Toutefois, la majorité des actifs en biens réels du Ministère ne constituent pas de bonnes cibles pour des investissements additionnels axés sur les technologies de l'énergie. Il a été établi qu'à long terme, les stratégies de remplacement des bâtiments sont beaucoup plus efficaces pour donner suite aux engagements du gouvernement à l'égard de l'environnement que des investissements supplémentaires dans des améliorations aux retombées lointaines. En collaboration avec TPSGC, RNCan travaille actuellement à élaborer une analyse de rentabilisation à l'intention des organismes centraux afin qu'ils remplacent un certain nombre de leurs bâtiments vieillissants dans le complexe de la rue Booth. Jusqu'à ce que les actifs vieillissants puissent

être remplacés et/ou qu'ils puissent faire l'objet de rénovations d'envergure, l'objectif de réduction des émissions de GES fixé pour les installations (qui est expliqué sous l'objectif 3.2) sera réalisé grâce : à un engagement continu à l'égard des achats écologiques en ce qui a trait aux investissements cycliques dans les installations; à la mise en œuvre, lorsque l'horizon temporel d'investissement d'un actif le permet, des recommandations émises dans le cadre des vérifications de la consommation d'énergie des bâtiments qui seront effectuées; à la mise en œuvre d'activités axées sur la gestion de l'écologisation.



Objectif 3.1 La forte capacité décisionnelle du Ministère concernant le développement durable est assurée.

Résultats intermédiaires	BF	Cibles	Mesure du rendement
3.1.1 Les gestionnaires et le personnel de RNCAN sont davantage en mesure d'intégrer des considérations liées au développement durable à leurs responsabilités courantes.		D'ici 2008, collaborer avec les autres ministères du gouvernement et l'École de la fonction publique du Canada afin d'élaborer et de diffuser un nouveau document de formation lié au développement durable au sein du gouvernement du Canada.	Le document de formation est achevé et la mise en œuvre de la formation est commencée.
		D'ici 2009, offrir un cours amélioré sur la capacité de DD de RNCAN à cent membres du personnel.	Le pourcentage de membres du personnel et de gestionnaires qui ont suivi le cours. Le pourcentage de membres du personnel et de gestionnaires qui ont indiqué mieux comprendre les enjeux du DD, ce qui est mesuré grâce à un sondage.
	●	D'ici 2009, élaborer une proposition concernant l'intégration de considérations liées au développement durable aux conventions de rendement des cadres supérieurs de RNCAN.	Le développement durable est intégré à des conventions de rendement choisies. Un processus est mis au point afin d'élargir la portée de l'intégration.
	●	D'ici 2009, faire en sorte que la haute direction ait une meilleure compréhension des obligations ministérielles découlant de la Directive du Cabinet sur l'évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes, le tout en présentant des séances d'information aux cadres supérieurs et en offrant une formation connexe au personnel de RNCAN chargé des politiques.	Le nombre de séances d'information. Le pourcentage de personnel ciblé ayant suivi la formation.
	●	D'ici 2009, faire en sorte que la haute direction ait une meilleure compréhension des obligations ministérielles découlant de la <i>Loi canadienne sur l'évaluation environnementale</i> en présentant des séances d'information aux cadres supérieurs et en créant une formation actualisée sur l'évaluation environnementale à l'intention du personnel de RNCAN ayant des responsabilités concernant les évaluations environnementales.	Le nombre de séances d'information. Le pourcentage de personnel ciblé ayant suivi la formation.

Objectif 3.1 La forte capacité décisionnelle du Ministère concernant le développement durable est assurée (suite).

Résultats intermédiaires	BF	Cibles	Mesure du rendement
Les gestionnaires et le personnel de RNCan sont davantage en mesure d'intégrer des considérations liées au développement durable à leurs responsabilités courantes (suite).	●	D'ici 2007, offrir une formation sur le Système de gestion environnementale au personnel chargé de la gestion environnementale dans les installations clés de RNCan.	Le pourcentage d'individus ciblés ayant suivi la formation.
	●	D'ici 2010, la totalité des gestionnaires du matériel et du personnel chargé des achats suit une formation relative aux achats écologiques—soit le Programme d'attestation de perfectionnement professionnel pour les spécialistes de l'approvisionnement, de la gestion du matériel et des biens immobiliers du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, ou d'autres cours fédéraux liés aux achats écologiques.	Le pourcentage de gestionnaires du matériel et d'employés chargés des achats ayant suivi la formation.
3.1.2 Les gestionnaires et le personnel de RNCan a accès à des informations fiables, exactes et opportunes sur lesquelles ils peuvent fonder leur processus décisionnel.		D'ici 2008, faire approuver une vision et des stratégies ministérielles en ce qui a trait à la Gestion de l'information (GI) et à la technologie de l'information (TI).	<p>Une perspective ministérielle s'appliquant à toutes les activités de GI et des TI est adoptée et les dépenses relatives à la GI et aux TI sont identifiées.</p> <p>Des plans d'investissement sont élaborés.</p> <p>La structure de gouvernance est mise à jour grâce à l'intensification de la participation/représentation dans le domaine des affaires et de la perspective stratégique.</p>
3.1.3 Le personnel de RNCan applique les principes du développement durable dans le cadre de l'engagement des intervenants et des consultations auprès de ceux-ci.	●	D'ici 2009, élaborer une politique de consultation ministérielle.	<p>Un rapport de recherche sur les consultations externes passées et en cours au sein du Ministère est rédigé.</p> <p>Un énoncé de politique lié aux consultations externes est rédigé.</p> <p>Une boîte d'outils concernant la politique est publiée à l'intention du personnel de RNCan.</p>

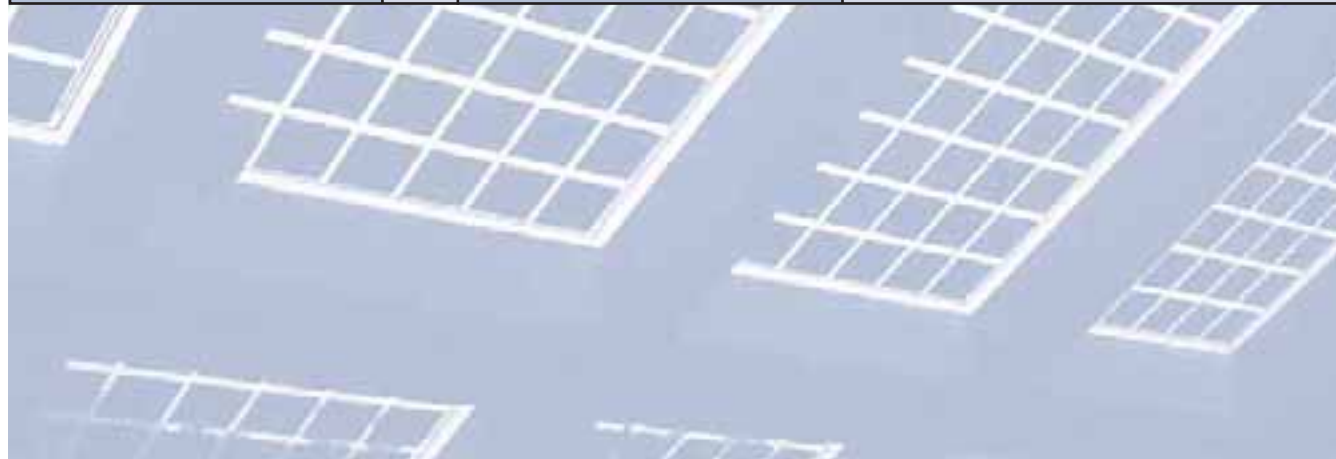


Photo : Canadian Solar Industries Association

Objectif 3.2 Les opérations de RNCan respectent davantage les objectifs environnementaux, ce qui rehausse l'efficacité du Ministère.

Résultats intermédiaires	BF	Cibles	Mesure du rendement
3.2.1 Les aspects environnementaux des opérations de RNCan sont gérés en fonction d'un Système de gestion environnementale (SGE) entièrement mis en pratique.	●	D'ici 2007, s'assurer que la haute direction adhère au SGE.	Un mécanisme permettant d'examiner ponctuellement la performance environnementale et la conformité est établi.
	●	D'ici 2009, en tablant sur l'achèvement de la base de données regroupée, élaborer une application intégrée et interactive en ligne fournissant des informations environnementales sur les installations.	L'application est achevée.
	●	D'ici 2009, afin d'évaluer l'efficacité du SGE mis à jour en ce qui a trait à l'amélioration de la performance environnementale, exécuter un cycle complet de trois ans de vérifications de la conformité environnementale dans des installations choisies.	Le cycle de vérifications est achevé. Le nombre de constatations préoccupantes diminue par rapport au cycle de vérifications précédent.
	●	D'ici 2009, mettre en œuvre une stratégie de communication liée à la gérance de l'écologisation dans toutes les installations de RNCan et dans tous les secteurs.	Le plan de communication est élaboré et mis en œuvre. Le nombre de produits de communication publiés afin de faire la promotion la gérance de l'écologisation et d'accroître la sensibilisation à ce sujet.
3.2.2 Les émissions de gaz à effet de serre (GES) et d'autres émissions provenant des bâtiments occupés par RNCan sont réduites.	●	D'ici 2011, réduire les émissions de GES et la consommation d'énergie nettes du Ministère de 5 p. 100 par rapport au niveaux de 2005.	Le pourcentage annuel de réduction de la consommation d'énergie. Le pourcentage annuel de réduction des émissions de GES dans tout le parc immobilier de RNCan.
	●	D'ici 2009, exécuter des vérifications du rendement énergétique dans toutes les installations hautement énergivores dont le Ministère a la garde.	Le nombre et le pourcentage de bâtiments ayant fait l'objet, ou faisant l'objet, d'une vérification du rendement énergétique.
3.2.3 Le rendement environnemental du parc automobile de RNCan est amélioré et le transport durable est mis en valeur.	●	D'ici 2010, réduire de 15 p. 100 par rapport aux niveaux de 2002-2003 les émissions de GES par voiture-kilomètre du parc automobile ministériel.	Les émissions annuelles moyennes de GES par voiture-kilomètre.
	●	D'ici 2007, toute l'essence achetée pour les véhicules routiers de RNCan sera un mélange d'éthanol, là où ce carburant est disponible.	Le pourcentage annuel d'essence achetée pour les véhicules de RNCan qui contient de l'éthanol.
	●	D'ici 2009, mettre en œuvre une stratégie de transport durable au sein de RNCan.	Le document est rédigé. Une stratégie de communication coordonnée et soutenue est mise en œuvre afin de renseigner le personnel sur les options de transport disponibles.

Objectif 3.2 Les opérations de RNCan respectent davantage les objectifs environnementaux, ce qui rehausse l'efficacité du Ministère.
(suite)

Résultats intermédiaires	BF	Cibles	Mesure du rendement
3.2.4 Les achats servent davantage à protéger l'environnement et à soutenir le développement durable.	●	D'ici 2007, achever une ébauche de Plan de mise en œuvre relatif aux achats écologiques de RNCan et en entreprendre l'application.	Le document est élaboré.
	●	D'ici 2007, établir des objectifs de rendement propres aux produits, qui seront mis en œuvre pendant le reste de la période d'application de la présente SDD.	Les objectifs de rendement sont établis. La valeur monétaire annuelle des dépenses ou la quantité achetée, ainsi que le nombre de contrats accordés par rapport aux objectifs fixés pour les achats. Les résultats attendus en matière d'environnement sont identifiés.
	●	D'ici 2007, en coopération avec d'autres ministères clés fédéraux, élaborer un plan de mise en œuvre géré par l'industrie concernant la responsabilité élargie des producteurs à l'égard du matériel de TI en fin de vie à l'échelle du gouvernement fédéral.	Le plan de mise en œuvre est achevé.



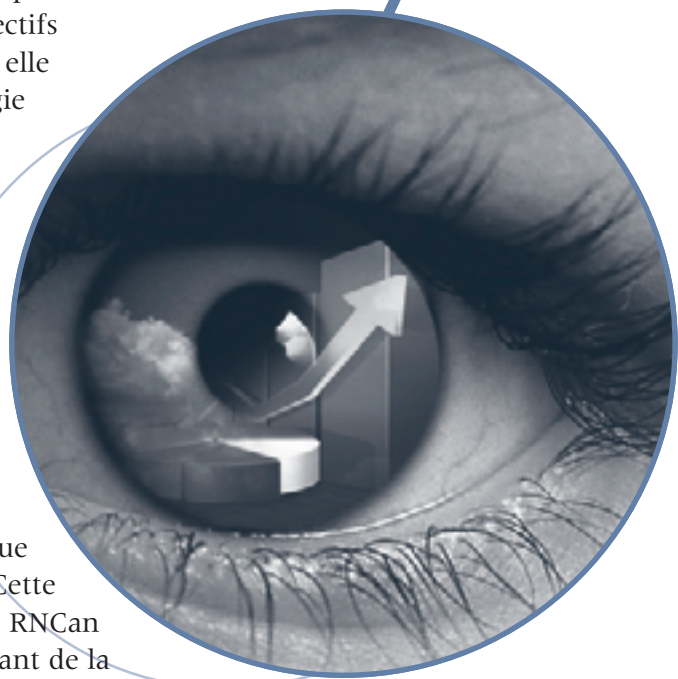
Photo: Programme de démonstration en transport urbain, banque d'image

III. Évaluation du rendement

À l'instar des organismes publics tenus de rendre compte au gouvernement et ayant la responsabilité de gérer des biens, des ressources et des installations publics dans l'intérêt des Canadiens, RNCan se doit de faire preuve de transparence en ce qui concerne ses programmes et initiatives.

La SDD offre une vision du développement durable et précise quelles sont les priorités clés auxquelles le Ministère devrait donner suite pendant les trois années lors desquelles la stratégie sera en vigueur. La capacité à évaluer les progrès accomplis en vue de réaliser les objectifs fixés est un aspect fondamental d'une saine gestion, et elle s'avère essentielle pour mesurer l'efficacité de la stratégie et apporter des modifications en cours de route, si le besoin s'en fait sentir. Étant donné que le développement durable est un processus de changement, il est primordial d'évaluer les progrès réalisés au fil du temps.

Les mesures du rendement visent à quantifier et qualifier les résultats obtenus. RNCan a tiré parti de l'expérience qu'il a acquise en établissant des rapports sur ses activités en vertu du cadre ministériel qui s'appliquait aux stratégies précédentes, notamment les Rapports ministériels annuels sur le rendement ainsi que les rapports d'activité additionnels présentés en ligne. Cette expérience a fourni des bases solides qui permettront à RNCan de rendre compte des engagements ministériels découlant de la quatrième stratégie, engagements qui soutiennent les objectifs plus généraux du gouvernement du Canada en matière de développement durable.



Glossaire de l'évaluation de la performance

But - Avantage durable et à long terme pour les Canadiens qui émane du mandat, de la vision et des efforts de RNCan. Fournit une idée générale de l'orientation et fixe les paramètres d'action.

Objectif - Finalité générale découlant de chaque but. Plus particulièrement, concerne l'accumulation de mesures réussies, confirmée grâce à la réalisation des cibles précisées et des mesures du rendement.

Résultat - Conséquence externe associée, en partie, à une politique, un programme ou une initiative attribuable à l'atteinte des cibles connexes. Les résultats ne sont pas du ressort d'un seul organisme, politique, programme ou initiative, mais ils font partie de la sphère d'influence de RNCan. La qualification des résultats de la présente stratégie couvre une période de trois ans.

Cible - Niveau de rendement ou de réussite mesurable que le Ministère prévoit atteindre dans un délai précis. Les cibles peuvent être quantitatives ou qualitatives, et elles s'appliquent à la fois aux extrants et aux résultats.

Mesure du rendement - Indicateur utilisé pour illustrer les progrès graduels essentiels à l'atteinte de la cible précisée.

Extrant - Produits et services directs résultant des activités du Ministère, ou de ses politiques, programmes ou initiatives.

Évaluer les progrès en vue de l'atteinte des objectifs ministériels et fédéraux

Réalisation des résultats présente des engagements par le biais des cibles «SMART», c'est-à-dire spécifiques, mesurables, réalisables, réalistes et limitées dans le temps. Ces cibles seront évaluées au moyen de mesures formelles du rendement. Elles sont groupées autour de trois objectifs clés qui sont considérés comme les plus importants objectifs que le Ministère doit réaliser pendant la période visée par la stratégie. En outre, ces engagements représentent la contribution de RNCan aux efforts déployés par le gouvernement fédéral par rapport à l'objectif à long terme d'adopter une approche harmonisée en matière de développement durable. Bien que RNCan ait un rôle appréciable à jouer afin que le Canada soit en mesure d'obtenir ces résultats clés, le développement durable ne deviendra une réalité que si les intervenants du secteur des ressources, les autres ministères et la collectivité internationale établissent des partenariats et se mobilisent.

Sur le plan des activités plus générales concernant le développement durable - en raison du rôle clé que le Ministère joue dans le cadre des initiatives fédérales et internationales liées à cette question -, le défi consiste à s'assurer que les outils de mesure du rendement qui seront utilisés traduisent efficacement les extrants et les intrants attendus. Afin de tenir compte de l'écart entre ce qui est mesurable et ce qui est significatif, RNCan a choisi d'adopter une approche équilibrée en mettant l'accent sur les étapes intermédiaires qui mèneront à la réalisation des objectifs établis.

En prenant en considération les conseils présentés dans le document d'orientation intitulé «Coordination de la quatrième stratégie ministérielle en matière de développement durable», RNCan a choisi une série de paramètres globaux pour illustrer les progrès réalisés à l'égard des trois objectifs clés, qui contribuent à l'atteinte des six résultats attendus à l'échelle du gouvernement identifiés dans le document de



coordination : l'air pur, l'eau propre, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'exploitation et l'utilisation durables des ressources naturelles, le développement durable des collectivités et l'intendance du développement durable. Ce dernier résultat englobe les trois priorités relatives à l'écologisation des opérations gouvernementales (immeubles éconergétiques, parc automobile et achats écologiques). Les engagements pris par RNCan peuvent appuyer plus d'un des indicateurs globaux choisis par le Ministère, et ils peuvent également tenir compte de plusieurs des objectifs établis par le gouvernement fédéral. Dans la section portant sur les engagements, RNCan précise les cibles qui contribuent à la réalisation des objectifs fédéraux en matière de développement durable se rattachant au mandat du Ministère. Pour faciliter leur repérage, ces cibles sont identifiées par la colonne désignant les buts fédéraux «BF».

La vérification des progrès relatifs aux objectifs ministériels se fera grâce au suivi des progrès de chacune des cibles et des outils de mesure du rendement qui leur sont propres.

On fera état de ces progrès semestriellement grâce au système de suivi en direct du Ministère, le Système de gestion des points de suivi—développement durable (SGPS-DD, voir le site <http://sd-aims.mcan.gc.ca>). En fait, ce processus permettra de vérifier si les mesures prises à

l'échelle locale sont harmonisées avec les indicateurs globaux. Il faudra se poser la question : « Les objectifs fixés ont-ils été atteints? ». Ensuite, si cela s'avère nécessaire, le Ministère sera en position de modifier ses mesures afin d'appuyer sa vision à long terme. L'année fixée pour l'atteinte d'une cible se rapporte à la fin de l'exercice financier. Par exemple, une cible dont l'atteinte est prévue d'ici 2008 sera achevée au plus tard le 31 mars 2009.

Les indicateurs de rendement de la SDD représentent un outil stratégique nous permettant de vérifier si le concept du développement durable a été transformé en des mesures concrètes. Ils font en sorte qu'il est possible de reconnaître les défis dès qu'ils se présentent et fournissent des occasions d'appliquer des mesures correctives à l'échelle du programme, le tout en temps opportun. Les indicateurs de rendement servent à évaluer la contribution des mesures prises dans le cadre de la SDD à l'atteinte des trois objectifs fixés par le Ministère, et aussi dans le contexte des priorités s'appliquant à l'échelle gouvernementale. Le Ministère estime que « ce que l'on mesure peut être géré, et ce qui est géré peut être amélioré ». Par conséquent, chaque indicateur est une mesure qui peut être évaluée objectivement : soit une cible numérique, soit une cible

directionnelle (c.-à-d., maintenir ou améliorer le rendement), ou encore une constatation reposant sur l'analyse et la surveillance des tendances (cette dernière étant utilisée lorsqu'il est difficile de déterminer la contribution du Ministère à un indicateur « global » de grande importance pour RNCan).

Cette approche à deux paliers viendra compléter les activités d'établissement de rapports sur l'architecture des activités des programmes (AAP), qui est l'assise de tous les documents de planification et de reddition de comptes du Ministère. L'AAP comporte une série de résultats stratégiques à l'échelle du Ministère et, comme elle fournit une série de mesures transparentes pour mesurer les progrès et établir les orientations de RNCan, elle est aussi un des principaux instruments qui permettent de démontrer la responsabilité du Ministère devant le Parlement et les Canadiens. Ce processus est aussi lié au Rapport ministériel sur le rendement, qui fait appel à un seul résultat attendu fondé sur une définition qui englobe le développement durable.



Annexe 1 :

Mandat et organisation du Ministère

Ressources naturelles Canada (RNCan) est un ministère à vocation scientifique et économique dont le mandat est de : promouvoir le développement durable et l'utilisation responsable des ressources minérales, énergétiques et forestières du Canada; créer des connaissances sur la masse continentale du Canada; acquérir et diffuser des connaissances sur la mise en valeur et l'utilisation durable des ressources. Le Ministère réalise des travaux de recherche et des levés techniques pour évaluer les ressources du pays, notamment la structure géologique et les frontières légales. En outre, il est autorisé à : fournir le cadre national de référence pour le géopositionnement; préparer et publier des cartes; réaliser des travaux de recherche scientifique et économique liés aux industries de l'énergie, des forêts, de l'exploitation minière et des métaux; créer et exploiter des laboratoires scientifiques à ces fins.

Mandat du Ministère

RNCan est responsable des politiques fédérales visant les ressources ainsi que de la science et de la technologie qui appuient le développement durable et la compétitivité des secteurs énergétiques, forestiers, miniers et de leurs industries connexes. Le Ministère permet au gouvernement du Canada d'étudier en profondeur les questions liées aux ressources dans un contexte national.



En vertu de la loi, le ministre des Ressources naturelles est responsable de ce qui suit :

- coordonner, promouvoir, recommander et mettre en œuvre des politiques, des programmes et des procédés pertinents au mandat de RNCAN;
- favoriser la gestion intégrée et le développement durable des ressources naturelles du Canada;
- aider au perfectionnement et à la promotion des compétences scientifiques et technologiques au pays;
- recueillir, compiler, analyser, coordonner et diffuser de l'information sur les activités et les progrès dans les domaines de la science, de la technologie, de l'économie, de l'industrie, de la gestion, du marketing et autres concernant les ressources naturelles du Canada;
- améliorer la technologie de la télédétection et promouvoir le développement de l'industrie canadienne dans ce domaine;
- favoriser l'exploitation et l'utilisation responsables des ressources naturelles du Canada et la compétitivité des produits provenant des ressources naturelles du pays;
- travailler en vue d'élargir et de promouvoir les marchés pour les produits provenant des ressources naturelles et les industries de la géomatique du Canada, et ce, tant au pays qu'à l'étranger;
- travailler en partenariat avec les gouvernements provinciaux et territoriaux et les organismes non gouvernementaux du Canada, et promouvoir la coopération entre les pays et les organismes internationaux.

Autres organismes

RNCAN maintient un lien spécial avec neuf organismes qui rendent compte au Parlement par l'intermédiaire du ministre des Ressources naturelles. Parmi ces entités, on compte : deux sociétés d'État (Énergie atomique du Canada limitée et la Société de développement du Cap-Breton); quatre tribunaux de réglementation (la Commission canadienne de sûreté nucléaire, l'Office national de l'énergie, l'Office Canada-Terre-Neuve des hydrocarbures extracôtiers et l'Office Canada-Nouvelle-Écosse des hydrocarbures extracôtiers); deux organismes ministériels (l'Administration du pipe-line du Nord et l'Office des indemnités pétrolières); une fondation (Technologie du développement durable Canada).

Ces organismes ne participent pas à la Stratégie de développement durable (SDD) du Ministère.

Organisation

RNCAN compte sept secteurs et trois directions, en plus du Bureau des services partagés et du Bureau du Scientifique en chef.

Le **Secteur des politiques stratégiques** est l'organisme central de RNCAN en matière de leadership, d'expertise et de conseils concernant les politiques stratégiques pour les priorités du Ministère et de son portefeuille, les questions et initiatives sectorielles de politique, et le développement durable au Canada et à l'étranger. Il dirige l'élaboration et la mise en œuvre de la Stratégie de développement durable.

Le **Secteur des sciences de la Terre** est le principal organisme du gouvernement fédéral pour les connaissances et l'information sur les sciences de la Terre. Géomatique Canada fournit un système fiable de levés, de données de télédétection ainsi que d'information à référence géographique sur la masse continentale du Canada. La Commission

géologique du Canada est l'un des principaux collaborateurs à la vaste base de connaissances géoscientifiques du Canada. L'Étude du plateau continental polaire aide les projets de recherche scientifique dans les régions arctiques en fournissant un soutien logistique global.

Le **Service canadien des forêts** favorise l'aménagement durable des forêts canadiennes et la compétitivité des industries forestières canadiennes pour le bien-être des générations actuelles et futures. En tant que principale agence de recherche scientifique et technologique sur les forêts et de coordination des politiques nationales au pays, le Service canadien des forêts joue un rôle central dans la concertation sur d'importantes questions touchant les forêts, le façonnement des objectifs nationaux et internationaux en matière de foresterie ainsi que l'acquisition et la diffusion de connaissances grâce à ses centres de recherche forestière de niveau international dans tout le pays.

Le **Secteur des minéraux et des métaux** favorise le développement durable de l'industrie des minéraux et des métaux en intégrant les objectifs économiques, sociaux et environnementaux. Il donne des conseils sur l'élaboration des politiques, offre des activités de science et technologie et fournit des données statistiques et de l'information sur les produits de base à l'appui du processus décisionnel. Il est également la principale source d'expertise du gouvernement fédéral dans le domaine de la technologie et de la réglementation des explosifs.

Le **Secteur de la politique énergétique (SPE)** comprend la Direction des ressources en électricité, la Direction des ressources pétrolières, le Bureau de recherche et de développement énergétiques de même que les Directions de la politique intérieure et de la politique internationale. Le SPE est responsable de l'élaboration de politiques se rapportant aux

enjeux énergétiques dans les domaines de compétence fédérale et travaille en étroite collaboration avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, l'industrie et d'autres intervenants. Le SPE a aussi les responsabilités suivantes : mettre en valeur et faire progresser les intérêts et les préoccupations énergétiques du gouvernement, tant au pays qu'à l'étranger; agir à titre de chef de file ministériel en établissant des orientations stratégiques générales pour les objectifs du gouvernement fédéral en ce qui a trait aux changements climatiques et à la qualité de l'air.

Le **Secteur de la technologie et des programmes énergétiques (STPE)** englobe l'Office de l'efficacité énergétique et le Centre de la technologie de l'énergie CANMET. Le STPE fournit un leadership national en matière d'élaboration et de mise en œuvre de sciences et technologies énergétiques, et de politiques et de programmes liés à l'efficacité énergétique pour le compte de RNCAN. Les interventions du STPE ciblent l'approvisionnement en énergie propre, l'air pur, la sécurité énergétique et l'efficacité énergétique en faisant appel aux sciences et technologies énergétiques, aux démonstrations de technologies, à la transformation des marchés, à la sensibilisation, à la promotion de la participation. Une série intégrée de programmes d'information, de règlements et d'activités scientifiques et technologiques joue un rôle clé dans l'atteinte des objectifs politiques relatifs à la production et à l'utilisation durables des ressources énergétiques du Canada.

Le **Secteur de la gestion intégrée** fournit à RNCAN une approche systématique, directionnelle et qui donne des repères afin d'atteindre ses objectifs stratégiques et opérationnels en faisant preuve de leadership dans les domaines de la finance, des ressources humaines, de la santé, de la sécurité et de la gestion des urgences, de la gestion de

l'information, des technologies de l'information, de l'accès à l'information et à la protection de la vie privée et des biens immobiliers.

La **Direction des communications**, la **Direction de la vérification et de l'évaluation** et la **Direction des services juridiques** contribuent à améliorer l'imputabilité et à sensibiliser les Canadiens, les clients et les employés au mandat et aux programmes de RNCan.

Le **Bureau des services partagés (BSP)** offre des services de soutien administratif opportuns, fiables et efficaces aux clients dans le but de réaliser les objectifs de RNCan. Le BSP fournit des services au Ministère dans une série de secteurs d'activités : finances; approvisionnement et contrats; gestion de dossiers et de formulaires; technologies de l'information; ressources humaines; courrier et services de messagerie; gestion du parc de véhicules et des services de stationnement; gestion des locaux; télécommunications.

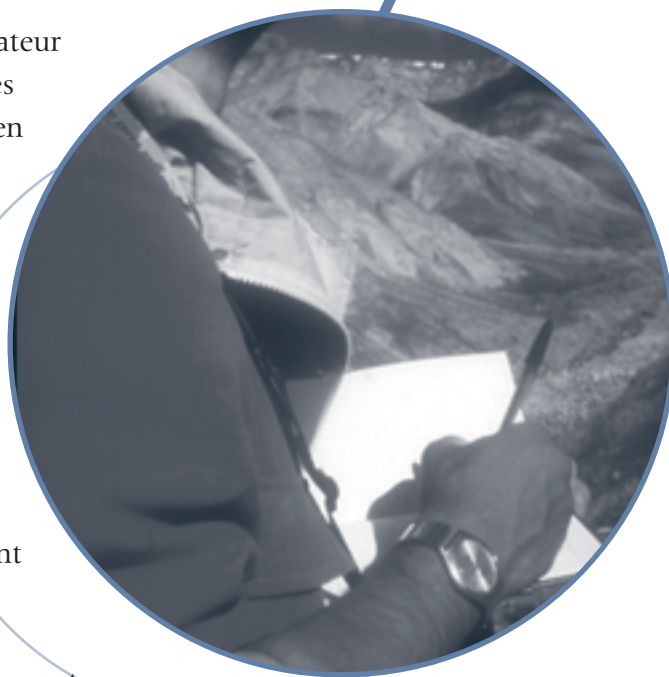
Le **Bureau du Scientifique principal** a pour mandat de faire de Ressources naturelles Canada un chef de file dans le rendement en science et en technologie. Le Bureau travaille en étroite collaboration avec les secteurs des sciences du Ministère ainsi qu'avec d'autres ministères et organismes à vocation scientifique, tant à l'échelle nationale qu'internationale, afin d'assurer l'excellence et la pertinence de ses laboratoires et programmes scientifiques. Le Bureau du Scientifique principal supervise également le Secrétariat RNCan en direct, qui permet au Ministère d'offrir aux Canadiens ses programmes et services par le truchement d'Internet.

Annexe 2 :

Évolution de la Stratégie de développement durable de RNCan

La SDD est un outil de gestion qui guide les efforts de RNCan en matière de développement durable et elle est aussi un document de planification stratégique qui permet au Ministère d'intégrer le DD à sa façon d'envisager, de planifier et d'exécuter ses activités. Étant donné que le concept du développement durable représente un cheminement, la SDD de RNCan est une démarche d'amélioration continue. Le processus revêt une importance tout aussi grande que le document lui-même car le Ministère s'est efforcé d'intégrer le développement durable à ses affaires courantes. Bien qu'il reste encore beaucoup de travail à faire, le Ministère a réalisé des progrès mesurables.

Depuis les modifications de 1995 à la Loi sur le vérificateur général, RNCan fait partie de la trentaine de ministères fédéraux qui ont élaboré trois stratégies : la première en 1997, la deuxième en 2001 et la troisième en 2004. La première stratégie du Ministère, *Protéger notre actif pour assurer notre avenir*, visait à harmoniser les objectifs de la stratégie et les objectifs ministériels ainsi qu'à établir un cadre commun de mesure du rendement. Après la mise en place du cadre de mesure, la deuxième stratégie, *Pour aujourd'hui et pour demain*, ciblait l'établissement d'objectifs mesurables et assortis d'un calendrier afin de faire un lien entre les résultats attendus et les actions. Ces deux stratégies ont donc posé un fondement important pour les efforts à venir en plus d'avoir une incidence sur les activités de planification et de reddition de comptes de RNCan; elles ont contribué à « normaliser » le développement durable au sein du Ministère.



Alors que le développement durable devenait une pratique de plus en plus normale, des intervenants et des analystes de l'extérieur ont conseillé au Ministère de continuer de progresser et de prendre appui sur les acquis fournis par les deux premières stratégies pour élaborer le troisième document, *Aller de l'avant*, qui définissait une vision pour le DD, identifiait les obstacles à la concrétisation de cette vision et proposait des résultats clés et des mesures visant à surmonter ces obstacles. RNCan a entrepris d'élaborer un cadre d'action ciblé axé sur ces résultats clés. Le Ministère est en bonne voie de remplir les engagements pris dans *Aller de l'avant* (des rapports d'activité peuvent être consultés sur le site Web du DD de RNCan), et un rapport final sera publié à l'automne 2007. Le succès de la stratégie *Aller de l'avant* pourra être mesuré le 31 mars 2007, lorsque la mise en œuvre sera terminée.

Différences entre la SDD de 2004 et la SDD de 2006

Dans le cadre des préparatifs de la SDD de 2006, les intervenants internes et externes ont mentionné que le document se devait d'être encore plus ciblé que les précédents. Comme la stratégie était trop générale, et ce, même en dépit des efforts déployés en 2004 pour en préciser les cibles, il était difficile de dégager des priorités claires, particulièrement parce que le mandat du Ministère est axé sur le développement durable. Des discussions de la haute direction ont indiqué que le rôle de la stratégie était de définir quelques priorités clés, et c'est ce que RNCan s'est efforcé de faire. La SDD de 2006 a permis au Ministère de se rapprocher de cet objectif.

Entre le dépôt de la SDD de 2004 et celui de la SDD de 2006, RNCan a acquis une meilleure compréhension des modèles logiques et a travaillé avec ses collègues des autres ministères dans le but d'adopter un modèle logique commun visant à réaliser les objectifs de DD fédéraux qui ont pour but d'accroître la collaboration et la responsabilité à l'échelle du gouvernement. La SDD de RNCan contribue à l'atteinte de ces objectifs fédéraux, tel que cela est mentionné à la section III, « Évaluation du rendement ». Ces travaux ont donné lieu à l'élaboration d'un cadre davantage ciblé, qui sert de base à la SDD de 2006. Des mesures du rendement plus fiables et pertinentes ont aussi été établies.

Dans le cadre de l'examen interne de la SDD de 2004, le comité de gestion ministériel a invité l'équipe de la stratégie de DD à faire preuve d'innovation relativement à la SDD. La principale différence entre la troisième et la quatrième stratégie est que cette dernière comporte moins de buts, et que la formulation des buts a été modifiée afin qu'ils soient davantage axés sur les résultats qui illustrent clairement le rôle de RNCan.

Le Ministère élabore actuellement un Cadre stratégique pour les ressources naturelles du Canada qui guidera les activités à venir de RNCan. Comme trois stratégies ont déjà été mises en œuvre et que la quatrième est en cours d'élaboration, il était impératif d'établir une SDD ciblée car cette initiative de trois ans n'a pas pour objet d'être exhaustive mais plutôt d'aborder les enjeux clés liés au DD et de réaliser des progrès significatifs au cours de la période visée.

Annexe 3 :

Sommaire des consultations

RNCan estime que pour élaborer une stratégie ministérielle crédible, il est nécessaire de mener des discussions constructives avec les parties intéressées. L'expérience a démontré que le dialogue permet au Ministère et aux intervenants de souscrire à une interprétation commune des enjeux et que cette façon de faire inspire un sentiment d'engagement partagé à l'égard de la stratégie. Comme ce fut le cas dans le cadre des stratégies précédentes, RNCan s'est efforcé d'accroître la participation des intervenants.

En avril 2006, le Ministère a diffusé le document de travail intitulé *Stratégie de développement durable 2006 de Ressources naturelles Canada : Document de travail pour consultation*, qui a servi de base pour les consultations menées au cours de l'année. Le document renferme les opinions actuelles relatives au développement durable, examine les accomplissements découlant des précédentes stratégies de RNCan et explore les orientations qui pourraient être mises de l'avant dans la prochaine stratégie. Le document avait pour but de stimuler les discussions et de susciter un échange d'idées, et il visait aussi à permettre au Ministère de s'assurer auprès des intervenants que les orientations et les cibles poursuivies par la stratégie étaient importantes et pertinentes.



Un comité consultatif externe composé de représentants de l'industrie, d'organismes autochtones, d'organismes non gouvernementaux, d'universités et d'autres ministères fédéraux, a guidé le Ministère tout au long du processus d'élaboration de la SDD. Ce comité a formulé des recommandations à chaque étape du processus en procurant des orientations conséquentes et éclairées. Afin d'assurer la concordance des SDD et de permettre à RNCan d'aller au-delà de ses réalisations antérieures, le Ministère a demandé à certains des membres du comité consultatif de 2003 de participer au processus de 2006.

Des réunions d'intervenants régionaux ont eu lieu à Vancouver, Calgary, Ottawa et Halifax. En outre, dans les provinces atlantiques, RNCan a participé, en collaboration avec Industrie Canada, Environnement Canada et Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, à des séances coordonnées organisées par l'Agence de promotion économique du Canada atlantique. Le document de travail a été envoyé aux intervenants intéressés par la poste et pouvait également être consulté sur le site Web du Ministère. Un bref questionnaire pouvait aussi être rempli en ligne.

Afin de mettre à profit la vaste expertise et l'expérience des employés du Ministère, des groupes de réflexion internes se sont réunis en juin 2006. Les commentaires des employés ont à nouveau été sollicités lors des activités marquant la Semaine de l'environnement dans la région de la capitale nationale, et les « ambassadeurs du développement durable » du Ministère, un réseau d'employés ayant suivi la formation interne de RNCan sur les capacités en matière de politiques liées au développement durable, ont également été invités à participer à cette réflexion.

Les consultations ont aidé le Ministère à préciser les domaines qu'il devait cibler et à rationaliser le processus d'élaboration de sa SDD. Des commentaires utiles ont été formulés sur les questions importantes et les enjeux clés qui devraient être examinés dans le cadre de la quatrième SDD. Les employés et la haute direction du Ministère ont confirmé la pertinence des enjeux clés soulevés lors des consultations avec les intervenants, et ces enjeux sont mis en évidence dans le Relevé des questions d'intérêt qui figure dans le présent document (pages 10-16).

Les résultats des consultations sur la SDD sont résumés dans le rapport *Ce que vous avez dit 2006*, et ils seront distribués à l'ensemble des participants aux consultations et pourront également être consultés sur le site Web du développement durable de Ressources naturelles Canada.



www.nrcan-rncan.gc.ca/sd-dd